

PLAN

Opérationnel

du CORAF

2023-2027

Catalyser les innovations agricoles pour la
Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle
en Afrique de l'Ouest et du Centre



LEADER DE L'INNOVATION
AGRICOLE EN AFRIQUE DE
L'OUEST ET DU CENTRE



infos@coraf.org
www.coraf.org

Table des matières

Résumé exécutif	8
Introduction	16
Contexte du Plan Opérationnel du CORAF 2023-2027	18
2.1. Profil du CORAF	18
2.2. Le paysage agricole de l’Afrique de l’Ouest et du Centre	19
2.3. Tendances, défis, opportunités et lacunes	21
2.3.1. Principaux défis	21
2.3.2. Identification des opportunités émergentes clés	24
2.4. Politiques et stratégies agricoles continentales et régionales contemporaines	27
Aperçu du Plan stratégique du CORAF 2018-2027	32
3.1 Vision et Mission	32
3.2 Cadre de résultats	32
Domaines d’intervention prioritaires (DIP)	35
4.1. DIP 1. Agriculture, sécurité alimentaire et nutritionnelle	35
4.2. DIP 2 – Politique, institutions, marchés et commerce	39
4.3. DIP 3. Genre, Jeunesse, Personnes vulnérables et Equité sociale	40
Produire les quatre résultats	42
5.1. Capitaliser sur les réalisations et les leçons apprises	42
5.2. Mettre en œuvre les piliers d’activités	42
5.2.1. Pilier d’activités 1 – Mise en place de communautés de pratique sur la mise à l’échelle des T&I pour un impact durable	43
5.2.2. Pilier d’activités 2 – Renforcement des capacités en recherche agricole pour le développement	45
5.2.3. Pilier d’activités 3 – Gestion des connaissances et prospective	47
5.3. Intégration des questions transversales	49
5.3.1. Sauvegardes environnementales et sociales	49
5.3.2. Systèmes d’innovation agricole	49
Passer aux actes	50
6.1 Détermination des priorités et planification	50
6.2. Gestion des projets	50
6.3. Communication et Marketing	51
6.4. Partenariat et mobilisation des ressources	52
6.4.2 Mobilisation des ressources	55

6.5 Budget et financement	58
6.5.2. <i>Stratégie de financement</i>	61
6.6 Suivi, évaluation et rapportage	61
6.7 Gestion des risques	62
Gouvernance et gestion	65
7.1. Une structure de gouvernance améliorée pour le CORAF	65
7.2. Une plus petite structure de gestion pour le CORAF.....	66
Références.....	69
Annexes	70
Annexe 1. Principales réalisations du CORAF et leçons apprises du PO 2018-2022.	70

Acronymes

ABEE	Renforcement des réseaux et des capacités institutionnelles en Amélioration des plantes en Afrique de l'Ouest
AG	Assemblée Générale
AGRA	Alliance pour une révolution verte en Afrique
AGRHYMET	Centre régional de formation et d'application en agro-météorologie et hydrologie opérationnelle
AHC-STAFF	Cadre pour le développement des ressources humaines en science, technologie et agro-entrepreneuriat pour la sécurité alimentaire en Afrique
AOC	Afrique de l'Ouest et du Centre
APESS	Association pour la promotion de l'élevage au Sahel et en savane
ARAA	Agence Régionale pour l'Agriculture et l'Alimentation
AR4D	Recherche agricole pour le développement
BAD	Banque africaine de développement
BM	Banque Mondiale
CA	Conseil d'Administration
CARBAP	Centre Africain de recherches sur bananiers et plantains
CEDEAO	Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest
CEEAC	Communauté économique des États de l'Afrique centrale
CEMAC	Communauté Économique et Monétaire de l'Afrique Centrale
CER	Communauté économique régionale
CGIAR	Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale
CILSS	Comité permanent inter-États de lutte contre la sécheresse au Sahel
CIRDES	Centre International de Recherche-Développement sur l'Elevage en zone Subhumide
CNS	Centre national de spécialisation
COP	Conférence des Parties
CORAF	Conseil ouest et centre africain pour la recherche et le développement agricoles
COVID-19	Maladie à coronavirus 2019
CRA	Centre régional AGRHYMET
CRE	Centre régional d'excellence
CST	Comité scientifique et technique
ECOWAP	Politique agricole de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest
EIE	Évaluation initiale de l'environnement
EMMP	Plan d'atténuation et de suivi environnemental
ERF	Formulaire de revue environnementale
FAAP	Cadre pour la productivité agricole en Afrique
FAME	Entreprise modèle Farm Academy
FARA	Forum pour la recherche agricole en Afrique

Acronymes

FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
IAR4D	Recherche agricole intégrée pour le développement
ICRISAT	Institut international de recherche sur les cultures des zones tropicales semi-arides
ILRI	Institut international de recherche sur l'élevage
INRA	Institut national de recherche agricole
IRA	Institution de recherche avancée
IREACH	i (Innovation) Recherche, vulgarisation et conseil
MELIA	Suivi, évaluation, apprentissage et évaluation d'impact
NEPAD	Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique
ODD	Objectifs de développement durable des Nations unies
OMS	Organisation mondiale de la santé
ONG	Organisation non gouvernementale
OSR	Organisation sous-régionale
PAC	Politique agricole commune de l'Afrique centrale
PAM	Programme alimentaire mondial des Nations Unies
PAIRED	Partenariat pour la recherche, l'éducation et le développement agricoles en Afrique de l'Ouest
PDDAA (XP4)	Programme détaillé pour le développement de l'agriculture en Afrique (ex-Pilier IV)
PERSUAP	Rapport d'évaluation des pesticides et plan d'action pour une utilisation plus sûre
PI	Plateforme d'innovation
PPAAO	Programme de productivité agricole en Afrique de l'Ouest
PRAPS	Projet régional d'appui au pastoralisme au Sahel
PRASAC	Pôle régional de recherche appliquée au développement des systèmes agricoles d'Afrique centrale
PROPAC	Plateforme sous-régionale des organisations paysannes d'Afrique Centrale
ProPAD	Projet d'amélioration de la productivité et de l'agriculture résiliente au changement climatique
PS	Plan stratégique
PSAO	Programme sur les semences en Afrique de l'Ouest
ROPPA	Réseau des organisations paysannes et des producteurs de l'Afrique de l'Ouest
RSO	Responsabilité Sociale Organisationnelle
S3A	Agenda scientifique pour l'agriculture en Afrique
SE	Secrétariat exécutif
SFI	Société financière internationale
SIG	Système d'information géographique
SNRA	Système national de recherche agricole
SNRVA	Système national de recherche et de vulgarisation agricole

Acronymes

TARSPro	Technologies et innovations Agricoles pour accroître la Résilience des Systèmes de Production et des exploitations familiales en Afrique de l'Ouest et du Centre
T&C	Transférabilité et Convertibilité
T&I	Technologies et innovations
TIC	Technologie de l'information et de la communication
UA	Union Africaine
UEMOA	Union économique et monétaire ouest-africaine
USAID	Agence américaine pour le développement international
VIC	Village climato-intelligent
WASCAL	Centre ouest-africain de service scientifique sur les changements climatiques et l'utilisation adaptée des terres
WAVE	Épidémiologie du virus en Afrique de l'Ouest
ZLECA	Zone de libre-échange continentale africaine





Résumé exécutif

Le Conseil Ouest et Centre Africain pour la Recherche et le Développement Agricoles, avec l'acronyme CORAF, a été créé à l'origine en 1987 en tant que Conférence des Responsables de la Recherche agronomique africains et français. L'adhésion au CORAF a été élargie en 1995 pour inclure 23 systèmes nationaux de recherche agricole (SNRA) de 23 pays de l'Afrique de l'Ouest et du Centre (AOC). Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Cap Vert, République centrafricaine, Tchad, Congo, Côte d'Ivoire, République démocratique du Congo, Gabon, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée Bissau, Libéria, Mali, Mauritanie, Niger, Nigéria, Sao Tomé & Príncipe, Sénégal, Sierra Leone et Togo.

Le CORAF intervient dans ces 23 pays d'Afrique de l'Ouest et du Centre, couvrant une superficie totale de 236 millions d'hectares de terres cultivées, avec une population de 414 millions d'habitants dont 74 % sont engagés dans l'agriculture. La diversité des produits agricoles dans ces pays offre des opportunités d'amélioration des systèmes alimentaires nationaux et de la sécurité nutritionnelle, des revenus nationaux et de l'expansion du commerce local. La demande alimentaire en Afrique de l'Ouest et du Centre, en particulier dans les centres urbains en croissance, devrait passer d'environ 60% à 80% d'ici 2050, tandis que les rendements agricoles ne suivent pas le rythme de l'augmentation de la demande. La compétitivité des produits alimentaires

et agricoles sur le marché mondial entraîne une exposition accrue des agriculteurs de l'AOC à la qualité des produits, aux prix du marché mondial et à la pression pour des prix compétitifs. La « nouvelle agriculture », prenant en compte l'agriculture familiale et l'agriculture biologique, devrait améliorer l'accès aux marchés et aux chaînes de valeur agroalimentaires mondiales à travers les commerçants locaux et régionaux, les petites et moyennes entreprises (agroalimentaires) (PME), ainsi que les agro-industriels.

Ce plan opérationnel du CORAF (2023-2027) a été élaboré pour la mise en œuvre du deuxième plan quinquennal du plan stratégique du CORAF (2018-2027). Le contexte de ce plan opérationnel est conforme à la logique du plan stratégique du CORAF (2018-2027), qui définit les tendances, les opportunités et les défis auxquels les systèmes de recherche et développement agricoles sont confrontés en Afrique de l'Ouest et du Centre (AOC), ainsi que dans les politiques et stratégies agricoles (évaluation à mi-parcours du CORAF, 2021). Il prend également en compte le nouveau contexte dans lequel le plan opérationnel sera mis en œuvre, notamment (i) la pandémie de COVID-19, (ii) la multiplication des zones de conflits armés, (iii) le changement climatique persistant, (iv) la forte volonté de redéploiement du CORAF dans la région de l'Afrique centrale, alors que la fusion

de la CEEAC et de la CEMAC est en cours et (v) une revue du paradigme de partenariat du CORAF dans le domaine de la recherche pour le développement et le renforcement des capacités.

Pour répondre aux opportunités et aux défis de la recherche et du développement agricoles en AOC, ce plan opérationnel décrit les modalités de mise en œuvre du plan stratégique du CORAF 2018-2027. Il décrit les domaines d'intervention prioritaires (DIP) et définit les piliers d'activité pour chaque DIP. Les piliers d'activité sont agrégés en objectifs et activités stratégiques qui sont essentiels pour atteindre l'objectif spécifique du CORAF et la réalisation du cadre des quatre résultats du PS 2018-2027

Le plan opérationnel (2023 - 2027) est conçu pour faire partie d'un environnement politique favorable qui devrait contribuer à la réalisation des objectifs des initiatives agricoles régionales telles que : (i) la Déclaration de Malabo sur le PDDAA et l'engagement à accélérer la croissance et la transformation agricoles pour une prospérité partagée et des moyens de subsistance améliorés, (ii) la Déclaration sur la sécurité nutritionnelle pour une croissance économique inclusive et un développement durable en Afrique, (iii) l'Agenda scientifique pour l'agriculture en Afrique (S3A), qui articule la science, la technologie, la vulgarisation, les innovations, les politiques et l'apprentissage social que l'Afrique doit appliquer pour atteindre ses objectifs de développement agricole et socio-économique, (iv) La zone de libre-échange continentale africaine (ZLECA) a été lancée (en janvier 2021) pour accélérer le commerce intra-africain et renforcer la position commerciale de l'Afrique sur le marché mondial en renforçant la voix commune et l'espace politique de l'Afrique dans les négociations commerciales mondiales (v) la politique agricole de la CEDEAO, ECOWAP avec les principaux résultats attendus suivants : (a) amélioration de la productivité et de la compétitivité agricoles, (b) un meilleur accès aux marchés régionaux et internationaux, et (c) une convergence et une synergie régionales ac-

crues, (vi) la Politique Agricole de l'Union de l'UE-MOA (APU) avec l'objectif global de parvenir à des contributions significatives aux besoins alimentaires de la population, la croissance économique et développement social des États membres et réduction de la pauvreté dans les zones rurales et, (vii) la politique agricole de la CEEAC, la politique agricole commune (PAC) qui vise à obtenir les quatre résultats suivants grâce à la mise en œuvre du programme régional d'investissement agricole et de sécurité alimentaire et nutritionnelle (PRIASAN) (a) la réduction de la pauvreté rurale, (b) l'augmentation de la sécurité alimentaire, (c) l'amélioration de la nutrition et de la santé, et (d) des ressources naturelles gérées efficacement et (viii) en perspective, la fusion de la CEEAC et de la CEMAC pour la création d'une communauté économique unique en Afrique centrale.

La Vision du CORAF est la prospérité et la sécurité alimentaire et nutritionnelle en Afrique de l'Ouest et du Centre, et la mission du CORAF est

“ Améliorations durables de la productivité, de la résilience et de la compétitivité des systèmes agricoles en Afrique de l'Ouest et du Centre ”.

Les objectifs généraux et spécifiques du CORAF sont définis comme suit:

Objectif général

Une croissance agricole globale durablement accrue en Afrique de l'Ouest et du Centre

Objectif spécifique

Des améliorations durables de la productivité, de la compétitivité et des marchés pour les groupes cibles en Afrique de l'Ouest et du Centre.

L'objectif spécifique contribue à l'objectif général à travers l'obtention des quatre résultats suivants qui ont été identifiés à travers des consultations approfondies avec les parties prenantes et des retraits internes du CORAF.



Ces résultats constituent le noyau d'un changement de paradigme de la recherche linéaire conventionnelle qui se concentre sur le développement de packages technologiques vers une approche des systèmes d'innovation. Le CORAF s'est engagé à produire ces quatre résultats dans le cadre du Plan stratégique 2018-2027, à travers trois domaines d'intervention prioritaires (DIP) bien coordonnés et soutenus par trois piliers d'activités imbriqués dans la stratégie.



Agriculture, sécurité alimentaire et nutritionnelle

Ce DIP aborde les questions suivantes : (i) une augmentation de la production agricole durable avec des liens étroits avec la sécurité alimentaire et nutritionnelle nationale, (ii) les effets du changement climatique sur les cultures non essentielles et de base à haute valeur ajoutée, l'élevage et la production halieutique, (iii) gestion des ravageurs d'urgence grâce au renforcement des capacités régionales de surveillance et de gestion des ravageurs; (iv) gestion des ressources en eau en mettant l'accent sur l'amélioration des produits aquatiques. Ce DIP couvre également l'amélioration de la fertilité et de la conservation des sols, aborde les problèmes liés aux prix des produits agricoles et à l'offre d'aliments hautement nutritifs, ainsi que les pénuries alimentaires saisonnières entraînant une faim récurrente, des carences en micronutriments, des problèmes de sécurité alimentaire et des risques pour la santé associée à la production agricole.






Politique, institutions, marchés et commerce

Ce DIP aborde les questions suivantes : (i) une augmentation de la production agricole durable avec des liens étroits avec la sécurité alimentaire et nutritionnelle nationale, (ii) les effets du changement climatique sur les cultures non essentielles et de base à haute valeur ajoutée, l'élevage et la production halieutique, (iii) gestion des ravageurs d'urgence grâce au renforcement des capacités régionales de surveillance et de gestion des ravageurs; (iv) gestion des ressources en eau en mettant l'accent sur l'amélioration des produits aquatiques. Ce DIP couvre également l'amélioration de la fertilité et de la conservation des sols, aborde les problèmes liés aux prix des produits agricoles et à l'offre d'aliments hautement nutritifs, ainsi que les pénuries alimentaires saisonnières entraînant une faim récurrente, des carences en micronutriments, des problèmes de sécurité alimentaire et des risques pour la santé associée à la production agricole.



Genre, jeunesse, personnes vulnérables et équité sociale

L'objectif de ce DIP est d'assurer un accès équitable aux ressources, opportunités et avantages de la recherche et du développement agricoles pour les hommes et les femmes, en particulier pour les groupes vulnérables en AOC. Cet objectif sera atteint en (i) ciblant les besoins particuliers des agricultrices, des transformatrices, des agro-entrepreneurs et des professionnels, afin de garantir qu'elles aient des chances égales de bénéficier des activités du programme (ii) en soutenant l'emploi des jeunes et (iii) en améliorant la résilience des personnes vulnérables pour de meilleures conditions de vie.

<p>PILIER 1:</p> <p>Communautés de pratique sur la mise à l'échelle des T&I pour un impact durable</p>	<p>PILIER 2:</p> <p>Renforcement des capacités régionales intégrées en recherche et innovation agro-alimentaires</p>	<p>PILIER 3:</p> <p>Gestion des connaissances et prévisions</p>
		
<p>Ce pilier d'activité favorisera l'utilisation de T&I éprouvées, y compris leur génération et leur mise à l'échelle et la création d'un environnement favorable. Les activités à mettre en œuvre comprennent :</p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Une utilisation accrue des T&I fondés sur la demande. ◆ L'amélioration des politiques, des institutions, des marchés et du commerce. ◆ L'appui à la conception de programmes qui démontrent l'impact de la science, des technologies et des innovations sur la satisfaction des demandes croissantes pour des connaissances sur les objectifs de développement. 	<p>Ce pilier met l'accent sur le renforcement des capacités des SNRA en mettant l'accent sur les CNE et les CRE, ainsi que sur le Secrétariat exécutif du CORAF. Les interventions comprendront</p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Le soutien aux SNRA dans la mise en place de systèmes fonctionnels pour faire avancer la science, la technologie et l'innovation pour la transformation agricole, ◆ Le renforcement du nouveau modèle de prestation de l'innovation ◆ Le renforcement de la capacité institutionnelle du Secrétariat exécutif du CORAF. 	<p>Les activités de ce pilier comprennent</p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ La mise en place d'un système amélioré de gestion des connaissances du CORAF ◆ L'exploitation de l'intelligence sur les futurs possibles pour promouvoir une prise de décisions informée pour la recherche et développement agricole.

Le PO 2023-2027 élargira le champ d'action pour mieux intégrer dans des thèmes transversaux, de nouvelles questions d'importance, telles que les populations vulnérables et la numérisation, révélées comme de réelles préoccupations pendant la pandémie de COVID-19. Les attentes comprennent : (i) une bonne gestion des besoins de genre dans les activités agricoles et celles de génération de revenus (transformation agroalimentaire, vente et achat, etc.) sur la base du principe de l'égalité des chances, (ii) la promotion de l'emploi des jeunes à travers la valorisation des technologies et l'utilisation des bonnes pratiques dans la conduite des affaires, avec l'appui des acteurs du secteur privé (iii) en prenant en compte les conditions de vie des groupes vulnérables du secteur agricole qui font face à des défis environnementaux de plus en plus graves sans aucun appui, (iv) faire de la numérisation un thème transversal compte tenu du rôle important que les plateformes numériques ont joué dans l'accès aux connaissances scientifiques, à la technologie et à l'innovation par toutes les parties prenantes pendant la pandémie de COVID-19, (v) introduire l'économie de proximité (EoP) comme nouvelle approche de diagnostic des pratiques agricoles endogènes qui déterminent la nature de la consommation locale et la valeur marchande des produits. Les deux pratiques agricoles les plus utilisées actuellement par les producteurs sont (a) la transition agroécologique et (b) l'utilisation de semences paysannes (biodiversité), (vi) d'appliquer les réglementations sur les sauvegardes environnementales et sociales en veillant à ce que tous les programmes du CORAF soient soumis à une évaluation environnementale initiale (EEI). Toute sous-subvention aux partenaires du CORAF pour la mise en œuvre des activités sera soumise à un formulaire d'examen environnemental (ERF) satisfaisant et s'alignera sur les politiques de responsabilité sociale du CORAF et (vii) en promouvant l'adoption de l'innovation agricole à travers l'institutionnalisation de l'IAR4D et l'engagement des parties prenantes, en particulier le secteur privé.

Le mécanisme de réalisation des quatre résultats s'appuiera sur les réalisations et les leçons apprises de la mise en œuvre du PO 2018-2022, la conduite des piliers d'activités, une meilleure intégration des questions transversales mais aussi l'engagement du secteur privé pour aider au processus de dissémination. Le CORAF et ses partenaires ont développé plusieurs T&I qui répondent aux défis de la production et de l'utilisation des chaînes de valeur des cultures, de l'élevage, de l'aquaculture et des produits forestiers non ligneux. Sur la base de l'analyse des facteurs de réussite et en tenant compte des nouveaux défis découlant de la pandémie de COVID-19, le CORAF recherchera les meilleures pratiques susceptibles d'augmenter l'efficacité de la mise en œuvre du PO 2023-2027.

Pour mettre en œuvre le PO 2023-2027, le CORAF concentrera son attention sur les points suivants:

1. Établissement des priorités et la planification:

au sein de chaque DIP, les interventions seront priorisées avant le lancement des appels de projets de subvention commandés et compétitifs. La plupart des priorités retenues dans le PO 2023-2027, ont émergé de problèmes qui ont été identifiés lors de la mise en œuvre du PO 2018-2022, en tenant compte du nouveau contexte (pandémie COVID-19, conflits, changement climatique) et des nouvelles opportunités. Les priorités déjà identifiées pour les projets en cours resteront telles quelles dans le PO 2023-2027 et pourront être revues ou améliorées au regard de nouvelles problématiques transversales (telles que les groupes vulnérables et la numérisation) mais seront également ajustées pour mieux intégrer le rôle clé du secteur privé dans la prestation. A noter que tous les projets en cours se terminent avant la fin du PO 2023-2027, au plus tard en 2025. Les nouveaux projets intégreront progressivement le portefeuille de programmes et les priorités alignées.

2. Gestion de projet:

Le manuel de gestion de projet sera révisé, avec une référence particulière aux projets commandés à mettre en œuvre par les CNE et les CRE. Une attention particulière sera portée à l'engagement de l'institution coordinatrice à rendre le CORAF visible dans tous les documents officiellement échangés lors de la mise en œuvre des projets qu'ils soient commandités ou non. Lors de l'atelier de clôture de tout projet, une conférence de presse sera organisée sous l'égide du CORAF, et un communiqué de presse conjoint envoyé aux médias.

3. Communication et Marketing:

Le CORAF adoptera une approche stratégique de la communication et du marketing qui engage tous les groupes de parties prenantes clés, informera régulièrement les bailleurs, les partenaires et les collaborateurs des développements, et diffusera des informations opportunes et pertinentes dans l'ensemble du secteur agricole de l'AOC.

4. Partenariat avec d'autres organisations:

Le CORAF mobilisera des partenariats pour conduire son programme en élaborant une stratégie de partenariat sur le financement qui assure la stabilité à long terme et minimise les risques associés au financement à court terme et à une base de bailleurs étroite. Le CORAF doit être considéré comme un atout des communautés en AOC. Il doit pouvoir s'associer à toute entité œuvrant dans le secteur du développement agricole de l'AOC, telles que les ONG (nationales ou internationales) et les institutions de l'ONU, souhaitant s'engager avec le CORAF dans la co-construction de programmes et projets sur une base gagnant-gagnant, dont les objectifs s'inscrivent dans la mission du CORAF.

5. Financement du plan opérationnel:

Le montant total du budget prévisionnel pour le PO 2023-2027 est évalué à 50 millions USD (projets de recherche et soutien institutionnel). Il faut noter que 30 millions USD soit 60 % sont

déjà sécurisés et les 40 % restants sont à mobiliser à partir de projets et d'initiatives qui sont dans le pipeline avec des financements pratiquement acquis.

6. Suivi des progrès et évaluation de l'impact:

Le CORAF utilise la Théorie du Changement et la trajectoire d'impact pour évaluer les changements et l'impact obtenus dans le Domaine d'Intervention Prioritaire (DIP), en tenant compte du contexte des activités du projet : Si les capacités du CORAF sont améliorées et renforcées, ALORS il sera mieux placé pour soutenir et coordonner l'intégration de la science dans la recherche et le développement agricoles, ce qui catalysera le développement et la mise à l'échelle de technologies et d'innovations qui conduiront à la transformation de l'agriculture en AOC. Cela devrait permettre aux pays d'atteindre les 6% de croissance agricole prescrits par le PDDAA-Malabo et de contribuer par la suite aux cibles pertinentes des ODD (création de richesse, sécurité alimentaire et nutritionnelle, réduction de la pauvreté et résilience).

Le système de suivi MELIA améliorera et facilitera l'évaluation des progrès dans la mise en œuvre, la planification et la prise de décision, la responsabilité et la transparence, l'apprentissage, les accords de partenariat et le partage d'informations en utilisant les plateformes numériques et le Big Data. Il sera d'une importance cruciale que la plate-forme DELTA soit pleinement déployée au début du PO 2023-2027. De plus, l'interopérabilité de la plateforme pourrait être bénéfique au programme CAADP-XP4.

7. Identification et atténuation des risques:

La gestion des risques est un processus continu au CORAF. Plusieurs risques ont été identifiés lors de la mise en œuvre du PO 2018-2022 et mis à jour pour la mise en œuvre du PO 2023-2037, risques financiers et de responsabilité, auxquels le CORAF prend des mesures pour appliquer des solutions d'atténuation. Il est pré-

vu pour le PO 2023-2027 que tous les risques, même ceux liés à la transition institutionnelle, trouvent également des mesures d'atténuation appropriées. Un plan d'atténuation des risques sera élaboré pour permettre la mise en œuvre réussie du PO 2023-2027.

La composition du Conseil d'administration (CA) a été revue pour plus d'efficacité dans la gestion de l'organisation. Les membres ont été renforcés lors de la mise en œuvre du PO 2018-2022 pour améliorer ses compétences de contrôle grâce à un programme de renforcement des capacités sur mesure. La gouvernance et la gestion du CORAF sont essentielles pour assurer une mise en œuvre réussie du PO 2023-2027. Le Conseil d'administration devrait évaluer la mise en œuvre des recommandations issues de l'évaluation à mi-parcours, notamment la stratégie de transition pour s'assurer que tout est prêt pour démarrer le PO 2023-2027. Trois domaines prioritaires sont principalement concernés: (i) la planification stratégique et l'orientation/gouvernance, (ii) la structure organisationnelle et l'efficacité, et (iii) la pérennité financière. Comme d'habitude, le Conseil devra développer un plaidoyer fort pour mobiliser des ressources pour assurer les activités du CORAF jusqu'en 2027. Pour le moment, la plupart des financements se terminent en 2024 et quelques-uns en 2025.

L'évaluation à mi-parcours du CORAF a souligné que le Comité Scientifique et Technique (CST), en plus de sa mission de conseil scientifique au Conseil d'Administration et d'assistance au Secrétariat Exécutif dans sa fonction de coordination scientifique, entend s'impliquer dans la prospective et dans l'accompagnement aux CNE et aux CRE dans leur mission d'animation scientifique.





Introduction

Le PO 2023-2027 est le deuxième plan quinquennal de mise en œuvre du Plan stratégique adopté par l'Assemblée générale en 2018. Au cours du PO 2018-2022, le CORAF a établi une stratégie de transition institutionnelle, recommandée par l'audit institutionnel de 2016 portant sur un certain nombre de réformes pour améliorer le processus de prise de décision stratégique dans trois domaines principaux : Planification stratégique et orientation/gouvernance, (ii) Viabilité financière reposant sur un plan de mobilisation des ressources et (iii) une structure organisationnelle révisée du Secrétariat exécutif et améliorer son efficacité.

Ce Plan Opérationnel du CORAF (2023-2027) du Plan Stratégique du CORAF 2018-2027 s'appuie sur (i) les réalisations de la mise en œuvre du PO 2018-2022 du CORAF, (ii) la poursuite des projets et activités initiés au cours de la période 2018-2022 et (iii) les nouveaux projets financés ou les projets en cours avec un financement sécurisé. Le contexte de ce Plan Opérationnel est cohérent avec la justification du Plan Stratégique du CORAF (2018-2027), actualisé dans le nouveau contexte, qui définit les tendances, les nouvelles opportunités et les défis rencontrés dans le système de recherche et développement agricole en Afrique de l'Ouest et du Centre (AOC), ainsi que les politiques et stratégies agricoles contemporaines.

À la suite du PO 2018-2022, ce deuxième PO 2023-2027 du PS 2018-2027 prendra entre autres les actions suivantes : (i) assurer une diffusion et une mise à l'échelle efficaces des résultats de la recherche, (ii) développer plus de stratégies de résilience au changement climatique et aux chocs liés aux crises sanitaires et phytosanitaires, (iii) promouvoir une plus grande visibilité du CORAF aux niveaux national, sous-régional, régional et international (iv) améliorer la stabilité financière du CORAF et (v) accroître la présence du CORAF en Afrique centrale.

Pour répondre aux opportunités et aux défis rencontrés dans la recherche et le développement agricoles en Afrique de l'Ouest et du Centre, ce Plan opérationnel décrit les modalités de mise en œuvre du Plan stratégique (2018 – 2027). Il décrit les domaines d'intervention prioritaires (PID) et définit les piliers d'activité pour chaque DIP. Les piliers d'activité sont agrégés en termes d'objectifs et d'activités clés qui sont vitaux pour la réalisation du cadre des quatre résultats du PS 2018-2027.

Le contexte externe du CORAF a considérablement changé depuis l'adoption du PS 2018-2027 par l'Assemblée générale du CORAF en 2018. La région du CORAF est exposée à la pandémie de coronavirus (COVID-19) qui a introduit de nouveaux défis pour la production agricole, la sé-

curité alimentaire et nutrition, dans le monde entier mais avec beaucoup plus de contraintes dans les communautés de l'AOC. Il est à noter que la région de l'AOC a connu un ralentissement de la croissance économique mais aussi une baisse du produit intérieur brut (PIB) en raison, entre autres, de (i) la destruction des chaînes d'approvisionnement mondiales (fermeture des frontières des pays et décisions de restriction des exportations prises par la majorité des pays du Nord), (ii) la baisse des investissements directs étrangers (IDE), (iii) la baisse des envois de fonds de la diaspora africaine, réduisant les capacités de financement des activités agricoles et (iv) une limitation des déplacements due aux couvre-feux empêchant la collecte de données de terrain par les chercheurs et le partage des connaissances scientifiques, des technologies et des innovations. Cependant, des questions demeurent pour tous les acteurs de la recherche agronomique pour le développement, à savoir : comment mieux vivre avec la pandémie actuelle de COVID-19 mais aussi comment reconstruire mieux après la COVID-19.

Un autre défi est l'extension des conflits dans de nombreux endroits de la région de l'Afrique subsaharienne donnant lieu à l'insécurité des populations et par conséquent, provoquant une crise notable du système alimentaire entraînant une diminution de la disponibilité alimentaire par habitant et l'insécurité alimentaire qui contribue à la migration et à la compétition pour les ressources naturelles. La proportion de personnes vulnérables a considérablement augmenté dans les zones de conflit, en relation avec le déplacement des populations rurales vers des endroits plus sûrs. Ce phénomène est observé dans tous les pays membres du G5 Sahel et dans les zones de conflit de la région Afrique centrale.

Le CORAF est très concentré sur sa stratégie de fournir des résultats de recherche pour avoir un impact positif sur le développement économique et social des communautés de la région

de l'AOC. Pour atteindre les résultats attendus du PS 2018-2027, le CORAF décrit les actions qui garantiront la réussite de la mise en œuvre du deuxième PO (2023-2027). Ces actions comprennent : (i) l'établissement des priorités et la planification, (ii) la gestion efficace du projet (iii) la préparation d'une stratégie de communication et de marketing, (iv) l'élaboration d'une stratégie de partenariat et de mobilisation des ressources (SMR), (v) préparer un budget et une stratégie de financement, (vi) mettre en place un système de suivi, d'évaluation et de rapports et, (viii) concevoir un plan de gestion des risques. En plus de ces actions, une attention a été portée à la gouvernance et à la gestion du CORAF pour une coordination efficace des activités dans la mise en œuvre du PO 2023-2027. La composition du Conseil d'administration du CORAF a été réorganisée pour refléter les nouvelles orientations tandis que l'équipe administrative et de gestion de base doit encore être réduite avec un personnel de soutien approprié. Le CORAF attache une grande importance aux sauvegardes environnementales, sociales et du travail et mettra en œuvre une politique de Responsabilité Sociétale des Organisations (RSO) basée sur les valeurs éthiques du CORAF pour montrer sa contribution au développement durable, agissant dans le meilleur intérêt du personnel et des partenaires mais aussi de son environnement, au profit de toute la communauté de l'AOC.

Le processus de formulation de ce Plan Opérationnel a été dirigé par le Secrétariat Exécutif du CORAF, à travers des consultations participatives avec les parties prenantes externes. Il est conforme au Plan stratégique 2018-2027 actualisé, reflétant le contexte de la pandémie de COVID-19, les nouvelles opportunités issues des stratégies régionales de l'Afrique de l'Ouest et du Centre et de l'UA mais aussi l'engagement des parties prenantes à entrer en partenariat avec le CORAF.



Contexte du Plan Opérationnel du CORAF 2023-2027

Le PS 2018-2027 du CORAF met en lumière (i) le paysage agricole en Afrique de l'Ouest et du Centre, (ii) les tendances, opportunités et défis ainsi que (iii) l'environnement politique dans lequel se déroule la recherche pour le développement agricole en Afrique de l'Ouest et du Centre. Le processus d'actualisation du PS 2018-2027 du CORAF a révélé de nouveaux défis auxquels sont confrontées les communautés de l'AOC. Cela concerne principalement la gestion de la pandémie de COVID-19 et la situation des communautés rurales dans les zones de conflits armés qui ont entraîné de nombreux changements de comportement des populations rurales, des États africains, des CER mais aussi des partenaires des bailleurs de fonds, en lien avec la priorisation et choix des domaines d'intervention, des programmes de développement et des projets à financer.

2.1. Profil du CORAF

Le Conseil Ouest et Centre Africain pour la Recherche et le Développement Agricoles, avec l'acronyme CORAF, a été créé à l'origine en 1987 en tant que Conférence des Responsables de la

Recherche agronomique africains et français. L'adhésion au CORAF a été élargie en 1995 pour inclure 23 systèmes nationaux de recherche agricole (SNRA) de 23 pays de l'Afrique de l'Ouest et du Centre (AOC). Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Cap Vert, République centrafricaine, Tchad, Congo, Côte d'Ivoire, République démocratique du Congo, Gabon, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée Bissau, Libéria, Mali, Mauritanie, Niger, Nigéria, Sao Tomé & Príncipe, Sénégal, Sierra Leone et Togo. Ces pays couvrent ensemble une superficie totale de 236 millions d'hectares de terres cultivées, avec une population de 414 millions d'habitants dont 74% sont engagés dans l'agriculture. Avec 12% de sa population âgée de moins de 15 ans et environ 64% de moins de 24 ans, l'Afrique de l'Ouest et du Centre compte l'une des populations les plus jeunes au monde. L'agriculture est importante pour l'économie de l'Afrique de l'Ouest et du Centre, fournissant 30 à 50% du produit intérieur brut (PIB) dans la plupart des pays et des revenus et des moyens de subsistance à 70 à 80% de la population (FIDA, 2020)

La proportion moyenne de personnes vivant avec moins de 1,25 USD par jour dans la zone de mandat du CORAF est estimée à 48,5%, allant de 10% au Cameroun et au Gabon, à 80% au Libéria. En AOC, la demande alimentaire devrait augmenter d'environ 60 à 80%. L'écart de rendement moyen dans la production agricole a été relativement élevé et estimé à 75 %, tandis que le taux de croissance économique moyen dans ces pays est estimé à 7 %.

Le mandat du CORAF est de promouvoir la coopération sous-régionale, de mobiliser des ressources, de créer des synergies, de réduire les doubles emplois, de générer et de partager des solutions communes aux problèmes de recherche et de développement agricoles conduisant à la transformation de l'agriculture en AOC. Ceci est réalisé à travers quatre fonctions principales, à savoir, (a) la coordination des systèmes nationaux de recherche agricole (SNRA), (b) le renforcement des capacités, (c) le plaidoyer et (d) la gestion des connaissances.

La coordination du CORAF est menée en articulant un programme régional et en allouant des sous-subsidations aux organisations publiques et privées concernées pour mettre en œuvre des projets de production et de productivité agricoles et augmenter les revenus des agriculteurs pour l'obtention de moyens de subsistance améliorés en Afrique de l'Ouest et du Centre.

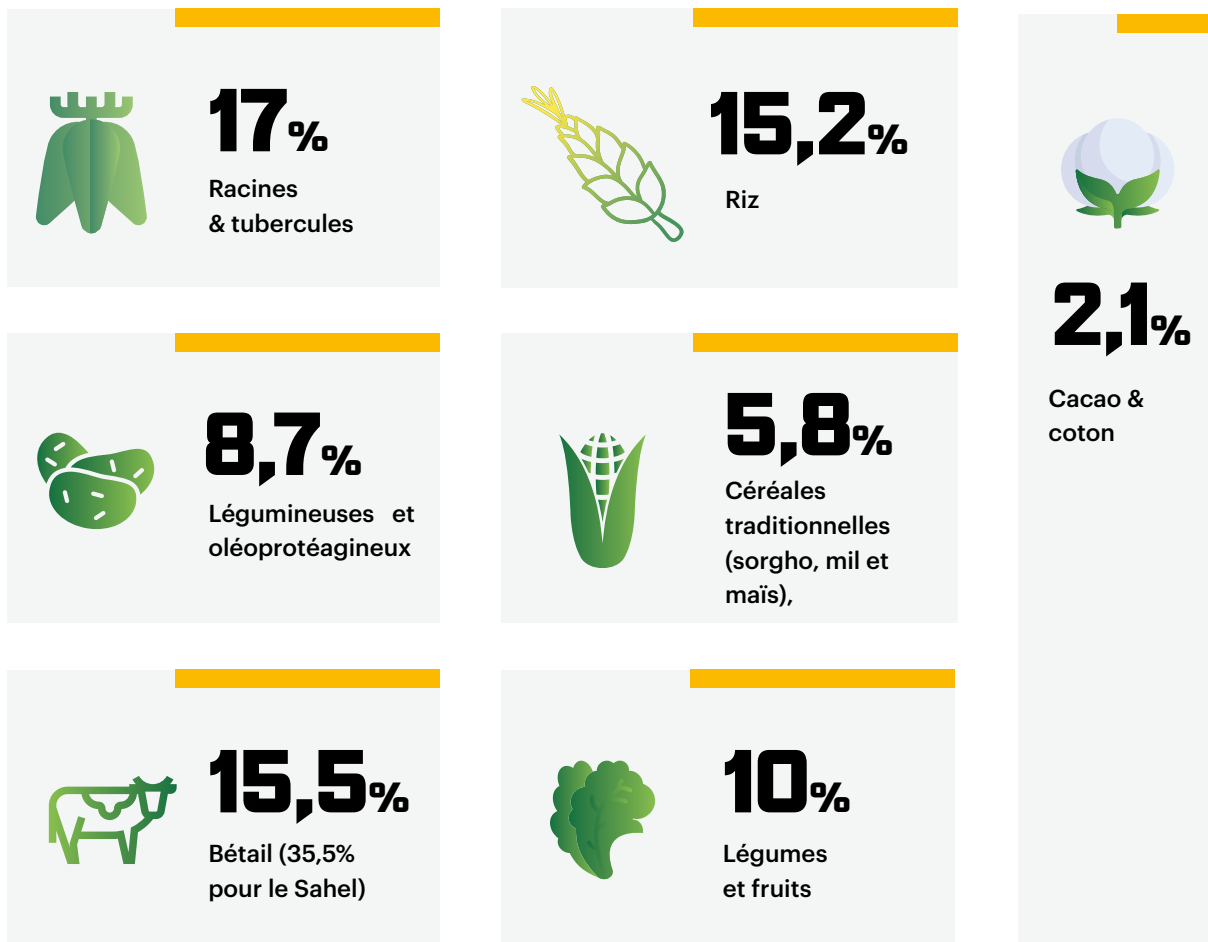
2.2. Le paysage agricole de l'Afrique de l'Ouest et du Centre

Le secteur agricole représente 35% du produit intérieur brut de l'Afrique de l'Ouest et 15,3% des recettes d'exportation régionales. L'agriculture reste la principale source de sécurité alimentaire, sanitaire et nutritionnelle et plus de 50% des emplois et constitue ainsi le principal moteur de développement socio-économique en AOC. En 2019, l'Afrique centrale a enregistré un taux de croissance de 2,8%, contre 3,2% pour la moyenne continentale. L'année dernière, les principaux indicateurs macroéconomiques de la région se sont améliorés : inflation de

2,6% - le plus bas de toutes les régions -, excédent budgétaire de 0,5% du PIB - seule région non déficitaire - et déficit du compte courant à 1,9% du PIB, la meilleure performance sur le continent.

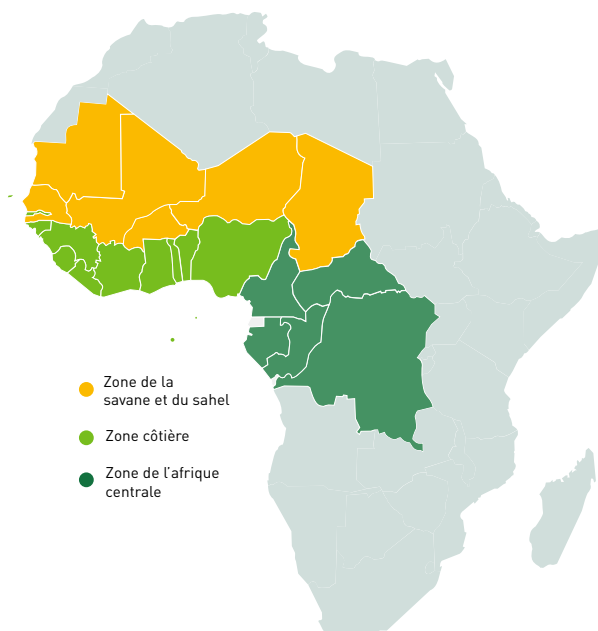
Trois grandes zones agro-écologiques (voir figure 1) sont reconnues dans la zone de mandat du CORAF comme suit : (i) la zone côtière avec une pluviométrie bimodale (1 500-2 000 mm par an) pendant 8 mois et une courte saison sèche, (ii) la zone Afrique centrale avec des précipitations bimodales plus intenses (jusqu'à 3 500 mm par an) pendant plus de 9 mois et une saison sèche plus courte et, (iii) la zone de savane sahélienne avec des précipitations unimodales courtes (500-1 200 mm par an) pendant 2-3 mois et longue saison sèche. Les principaux produits agricoles dans les zones côtières et d'Afrique centrale sont les racines et tubercules, le plantain/banane, le palmier à huile, le cacao, le café, le caoutchouc, les agrumes, les mangues, les céréales, les légumineuses, les légumes, la pêche, la volaille et, dans une moindre mesure, le bétail. Les produits de base dans la zone sahélienne sont les mangues, les céréales, les légumineuses, les légumes, la volaille et le bétail.





Les contributions des principaux produits de base à la croissance agricole totale projetée en AOC sont les suivantes

La diversité de ces produits agricoles offre des opportunités pour une sécurité alimentaire et nutritionnelle améliorée, des revenus accrus et un commerce local élargi.



2.3. Tendances, défis, opportunités et lacunes

La demande alimentaire en Afrique de l'Ouest et du Centre devrait augmenter, en particulier dans les centres urbains en croissance d'environ 60% à 80% d'ici 2050, mais les rendements agricoles ne suivent pas le rythme de l'augmentation de la demande.

Selon la FAO et al (2021), les prix des denrées alimentaires dans la région de l'Afrique de l'Ouest et du Centre ont déjà doublé, voire augmenté au-dessus de celui de plusieurs pays. Ces augmentations critiques des prix des denrées alimentaires ont été en grande partie causées par les mesures restrictives qui ont été mises en place pour endiguer la propagation de la COVID-19. En plus de l'insécurité, des inondations et des déficits pluviométriques, les agriculteurs conservent leurs stocks face aux incertitudes causées par la COVID-19. Ces tendances à la hausse s'intensifient toujours avec l'arrivée des périodes de soudure.

Au fur et à mesure que les économies des pays de l'AOC s'intègrent davantage dans le marché mondial, les moteurs internationaux du changement ainsi que les facteurs locaux et régionaux sont susceptibles d'avoir un impact négatif sur les familles agricoles à faible revenu. Le développement agricole mondial est défini par plusieurs facteurs tels que les consommateurs nouveaux et sophistiqués, la migration rurale-urbaine, la croissance démographique, l'évolution des habitudes alimentaires et des préférences des consommateurs, les problèmes de sécurité alimentaire, les améliorations de l'agriculture familiale et de l'agriculture biologique. La « nouvelle agriculture » est dirigée par des entrepreneurs privés dans des chaînes de valeur reliant les producteurs aux consommateurs, notamment de petits exploitants entrepreneurs produisant des produits à haute valeur ajoutée et spécialisés. Les petits exploitants de la « nouvelle agriculture » devraient être liés aux chaînes de valeur mondiales et connectés aux marchés par l'intermédiaire des commerçants locaux et régionaux,

des petites et moyennes (agroalimentaires) entreprises (PME) et des agro-industriels.

La compétitivité des produits alimentaires et agricoles sur le marché mondial entraînera une exposition accrue des agriculteurs de l'AOC à l'importance de la qualité des produits et des prix compétitifs du marché mondial. L'impact négatif des ravageurs envahissants étrangers et du changement climatique, en particulier pour les familles d'agriculteurs à faible revenu qui dépendent de l'agriculture pluviale, continue d'augmenter. Les domaines critiques à améliorer dans la situation des agriculteurs seront liés à l'amélioration de l'efficacité : meilleurs rendements, faibles pertes de stockage, qualités et normes élevées des produits, mécanisation agricole, systèmes d'irrigation et modernisation, agro-industrie, ainsi que le développement d'un secteur agroalimentaire dynamique qui sera plus rentable pour l'agriculture familiale. Ainsi, la compétitivité sera un moteur essentiel et important de changement dans l'agriculture en AOC.

2.3.1. Principaux défis

Nouveaux domaines thématiques émergents:

Ce PO 2023-2027 reprend les défis identifiés du nouveau contexte qui incluent : (i) anticiper les chocs (changement climatique, crises sanitaires, catastrophes naturelles et humaines, insécurité (dans les zones de conflits) et développer des stratégies de résilience en milieu rural, (ii) Reconstruire en mieux (après ou avec Covid-19) qui doit enquêter sur la manière dont les réponses du gouvernement à la COVID-19 ont affecté les activités agricoles, les prix des denrées alimentaires, les femmes, les jeunes et les groupes vulnérables; développer des projets répondant aux urgences avec des optiques à la fois immédiates et futuristes (Résilience, Réserves, Réactivité) ; discuter des considérations politiques pour faire face aux futures pandémies sur les systèmes alimentaires et les moyens de subsistance ; (iii) identifier les meilleures pratiques pendant la pandémie de Covid-19 et les exploiter, en prévision de futures pandémies,

(iv) améliorer l'efficacité des systèmes d'irrigation et l'utilisation de la technologie des énergies renouvelables, (v) Défis dans les systèmes alimentaires nationaux pour diffuser les T&I (recyclage, matière organique, modèle d'économie circulaire, etc.), (vi) diffuser les T&I de l'agriculture intelligente face au climat et promouvoir l'éco-agriculture ; utiliser des outils numériques et SIG pour développer des modèles numériques appropriés qui atténueront les risques climatiques et environnementaux, (vii) gestion des ravageurs étrangers envahissants d'urgence (surveillance et analyse des risques), (viii) promotion de la fertilité et de la conservation des sols à travers l'élaboration de cartes de fertilité des sols, la promotion du travail du sol conservateur, l'utilisation d'intrants agro-écologiques comme le compost, les biofertilisants, l'agroforesterie, etc., (ix) ajouter de la valeur régionale à la transformation des aliments, aux chaînes de valeur et à la commercialisation des cultures non essentielles et de base à haute valeur ajoutée, de l'élevage et de la pêche, de la qualité et de la sécurité sanitaire des aliments, etc., (x) l'autonomisation des femmes et des jeunes : enquêter sur les technologies transformatrices en matière de genre et les outils numériques qui peuvent améliorer la durabilité de l'entrepreneuriat agroalimentaire des femmes et des jeunes ; ainsi que des mécanismes institutionnels et des outils de plaidoyer politique qui faciliteront l'accès des femmes et des jeunes aux finances et aux marchés et (xi) la reconnaissance des droits des personnes vulnérables à accéder à l'information scientifique, aux technologies et aux innovations qui peuvent changer leur mode de vie et mieux encore, intégrer leurs préoccupations dans la mise en œuvre de programmes de recherche et de projets de développement.

Implication plus efficace dans le soutien aux CNS et aux CRE

Les CNS, CRS, CRE et Centres de base sont à la pointe du système de livraison de technologie et d'innovation du CORAF. Ces unités de recherche opérationnelle peuvent être très efficaces en raison de leur proximité avec les acteurs de la

chaîne de valeur dans la communauté de pratique mais aussi en travaillant en étroite collaboration avec le secteur privé et les partenaires SNRVA. Ces unités de recherche opérationnelle ont besoin de plus de soutien, notamment: (i) renforcer leur gouvernance régionale dans la mise en place de systèmes fonctionnels et améliorer leur accès aux plateformes numériques interconnectées avec le CORAF et aux autres partenaires de la région AOC, (ii) renforcer les unités de recherche pour leur permettre de disposer d'une masse critique suffisante de chercheurs bien formés pour répondre aux besoins de recherche dans la région AOC et de passer les différentes étapes d'accréditation vers le statut CRE (iii) renforcer leur mission d'animation scientifique et organiser des réunions annuelles, (iv) créer un forum de parties prenantes dynamique/très actif au sein et entre les CRE et (v) améliorer la visibilité par la diffusion en temps opportun d'informations pertinentes par le biais de revues, de bulletins d'information, de programmes radio/TV, etc.

Promotion de l'interrégionalité parmi les CRE

La recherche agricole pour le développement au sens large rassemble des parties prenantes et des décideurs politiques de la région de l'Afrique de l'Ouest et du Centre qui ont des défis similaires. L'intégration régionale favorisera les synergies entre les CRE des pays d'Afrique de l'Ouest et les centres de recherche d'Afrique centrale opérant sur les mêmes thématiques et optimisera l'utilisation des ressources disponibles. Le CRE devrait être encouragé à s'éloigner résolument de l'égoïsme, vers le régionalisme. Cela peut être facilité par : (i) le renforcement du nouveau modèle de mise en œuvre de l'innovation, (ii) la nomination/le détachement d'un coordinateur scientifique régional et d'un comité directeur régional pour chaque CRE, (iii) relier chaque CRE à un corridor (commercial) de produits de base en partenariat avec les acteurs non étatiques concernés actifs dans ce corridor (en particulier le secteur privé) et (iv) consolider l'intégration régionale à travers les réseaux CRE/

CRS qui offrent des solutions transfrontalières (interventions inter-domaines) par exemple intégrer les systèmes riz-poisson pour renforcer la résilience. Cette approche de corridor offre de bonnes opportunités pour développer des synergies avec l'Initiative CAAP de la CUA dirigée par le FARA. Le CORAF devrait, en plus, renforcer le CNS sur la mécanisation agricole qui pourrait aider les pays et les communautés économiques régionales à mettre en place des stratégies et politiques de mécanisation agricole cohérentes. La mécanisation agricole joue un rôle clé dans l'amélioration de la productivité agricole des exploitations familiales et diminue la pénibilité des travaux des femmes. En ce qui concerne l'irrigation, les unités opérationnelles de recherche concernées devraient développer des modules de formation sur les systèmes d'irrigation les plus appropriés selon le contexte, en rapport avec les écoles et instituts d'ingénierie de l'eau qui sont actifs dans ce domaine comme l'Ecole inter-Etats d'ingénieurs de l'équipement rural (EIER), l'Ecole inter-Etats des techniciens supérieurs de l'hydraulique et de l'équipement rural (ETSHER) ou l'Institut international d'ingénierie de l'eau et de l'environnement (2iE) basés au Burkina Faso.

Intensifier les communications stratégiques et la diffusion des technologies

Le CRS et le CRE ont vocation à devenir une vitrine du CORAF tout en appartenant au SNRA. Chaque CRS et CRE doit être actif dans le renforcement des capacités des acteurs impliqués dans le développement ou la professionnalisation pour faire des affaires. Il s'agit essentiellement de mettre en place des incubateurs de formation, ciblant les jeunes et les femmes, mais aussi d'ouvrir des opportunités de formation aux groupes de personnes vulnérables. Cet incubateur sera ouvert à la sous-région de l'AOC avec: (i) la mise en œuvre basée sur le concept de Entreprise modèle Farm Academy (FAME) qui organise les plateformes de production

en tant que technopoles d'apprentissage et de pratique, conçues pour soutenir les stagiaires en donnant accès à la connaissance, à la technologie et à l'innovation et en enseignant les meilleures façons de faire des affaires, (ii) la création de Parcs Technologiques (TechnoParks) accompagnant le CRE et (iii) l'organisation de Foires Technologiques, d'attribution de Trophées de l'Innovation, etc.

Elaboration et mise en œuvre d'études prospectives (prévision et anticipation)

Il est à noter que les Etats ne sont pas informés à l'avance des crises et phénomènes se produisant dans la région de l'AOC tant que les dommages ne sont pas enregistrés (mauvais effets et impacts). Malheureusement, le CORAF est quasiment dans la même situation, ce qui est un point faible pour l'organisation. Le CORAF doit prendre des mesures de prévision qui incluent : (i) concevoir des plans pour des études pilotes (et des subventions de démarrage) sur la base des expériences passées (telles que celles acquises dans le cadre de la livraison de semences coordonnée pendant la crise épidémique Ebola) et (ii) concevoir des plans pour travailler/relever les défis dans le contexte de conditions de sécurité difficiles. Concernant l'aspect d'anticipation des crises et des chocs, il est important que le CORAF envisage de participer ou de mettre en place un système de veille scientifique (veille) ou un observatoire capable de prédire et de suivre les phénomènes naturels et phytosanitaires pouvant avoir un impact négatif sur l'agriculture. Les responsables des unités opérationnelles (CNS, CRS, CRE et Centre de base) ou leurs représentants doivent être membres à part entière de l'observatoire.

Stratégies d'appui au SE du CORAF et aux SNRA

Le Secrétariat Exécutif assure la coordination et la mise en œuvre du plan stratégique, sert de point focal pour les partenaires au développement et les autres parties prenantes, coordonne le partage et

l'échange d'informations entre les pays membres et les institutions. Par conséquent, son fonctionnement efficace est crucial pour la mise en œuvre efficace du PO. Les stratégies qui seront au service du Secrétariat Exécutif (SE) du CORAF comprennent : (i) réviser le plan actuel de mobilisation des ressources, élargir la base de partenaires financiers potentiels du CORAF, (ii) renforcer la capacité institutionnelle du Secrétariat Exécutif du CORAF, (iii) mettre en place un système amélioré de gestion des connaissances du CORAF qui harmonisera les systèmes de planification, de suivi et d'évaluation au niveau des SNRA, (iii) réviser la méthode de rapports financier/de reddition de comptes du CORAF afin qu'elle soit plus visible. Convertir la méthode comptable de SYSCOHADA aux NIIF, (iv) établir/prendre des mesures appropriées qui atténueront les risques financiers/de responsabilité du CORAF, (iv) renforcer le Conseil d'administration du CORAF en établissant une petite structure de gestion qui fonctionne efficacement. Pour les SNRA, cela peut être réalisé en renforçant leurs capacités institutionnelles en mettant l'accent sur les CNS, CRS et CRE (par exemple en formant plus d'experts en GC).

De plus, les pays de la région CORAF doivent participer à l'analyse d'un certain nombre de défis qui persistent dans la région AOC mais aussi à proposer des solutions. Il s'agit principalement de défis internes tels que (i) la perception persistante de la faible inclusion des pays lusophones, de l'Afrique centrale et des îles, également l'absence en AC (ii) faible visibilité du CORAF auprès des décideurs politiques des pays membres (iii) une plus grande implication des SNRA dans le financement du CORAF mais aussi des externalités telles que (i) le chômage élevé des jeunes, (ii) le manque de prise en compte des personnes vulnérables avec la précarité dans zones de conflit (iii) engagement plus fort du secteur privé et accès au marché dans le commerce des produits régionaux, (iv) modernisation timide de l'agriculture dans la région AOC (faible

mécanisation et irrigation), (v) faible gestion de la propriété intellectuelle (vi) dégradation de la base productive de l'agriculture dans la région face aux défis du changement climatique et (vii) des crises généralisées des systèmes alimentaires avec des pertes et gaspillages croissants.

2.3.2. Identification des opportunités émergentes clés

Le contexte de la pandémie de COVID-19 et la dynamique organisationnelle observée dans la région AOC et au niveau de l'Union Africaine ont créé de nouvelles opportunités pour la recherche agricole pour le développement.

Opportunités en cours

Le CORAF doit (i) explorer les opportunités de gérer les problèmes émergents alors que les pays mettent activement en œuvre le programme PD-DAA et préparent leur entrée dans la Zone de libre-échange continentale africaine (AfCFTA), (ii) être actif dans le processus de fusion de la CEEAC et de la CEMAC, répondant au souhait de l'Union Africaine d'une communauté économique unique par région, la fusion préfigure la mise en œuvre de programmes et projets communautaires dans le domaine de l'agriculture avec un important volet recherche pour le développement., (iii) explorer les programmes et projets de la GMV car les pays africains au sud du Sahara, traversés par la Grande Muraille Verte, sont devenus très actifs dans la mise en œuvre de stratégies de développement agroforestier durable pour faire face au changement climatique et bénéficient du soutien de nombreux bailleurs, (iv) être un partenaire actif de l'Alliance G5 Sahel car cinq pays d'Afrique de l'Ouest appartenant à la zone de savane sahélienne du CORAF sont soutenus par la communauté internationale pour mettre fin au conflit armé qui secoue la région mais aussi promouvoir un développement agricole durable pour relever le défi de la sécurité alimentaire et de la nutrition, (v) mettre en œuvre l'approche Économie de proximité qui donne des

ouvertures au CORAF pour intégrer toute préoccupation venant de la communauté de pratiques et non abordée par les programmes et projets en cours (par exemple la transition agro-écologique et les systèmes semenciers paysans), (vi) cibler les besoins particuliers des agricultrices, jeunes et groupes vulnérables, (vii) utiliser davantage les ressources humaines des SNRA, (viii) développer un protocole d'engagement de partenariat, s'étendant à l'utilisation de l'expertise non résidentielle (par exemple des SNRA) pour les consultations ou d'autres formes de soutien au CORAF, (ix) organiser les fournisseurs des marchés en plates-formes de production qui utilisent des technologies améliorées issues de la recherche et (x) être plus présent et montrer son implication dans la région de l'Afrique centrale en installant un bureau de liaison et en créant les CNS, CRS et éventuellement les CRE, (xi) établir ses politiques de responsabilité sociale des organisations, cela attirera plus de fonds pour le projet de recherches, (xii) inclure une évaluation de l'impact environnemental dans tous les projets, ce qui augmentera également l'intérêt des agences de financement, (xiii) Exploiter les meilleures pratiques/stratégies mises en œuvre par les parties prenantes du secteur agricole dans certains pays (par exemple, le Cap-Vert) pour adoption par d'autres pays de l'AOC.

Reconstruire mieux après la COVID-19

Le contexte de pandémie offre une opportunité de mieux reconstruire après la COVID-19. À ce stade, il est important d'avoir des stratégies axées sur les risques pour les organismes de recherche. Les priorités en matière de recherche, de programmation et de données devraient mieux refléter les risques majeurs et les approches innovantes pour les gérer aux niveaux agricole, communautaire, paysager et économique. La diversité des systèmes de culture et d'élevage doit être soulignée, de même que l'augmentation de la productivité et de l'efficacité des produits et des chaînes de valeur individuelles. Dans la région AOC, le CORAF doit s'impliquer dans l'élaboration de stratégies pour produire de la nourriture pour se nourrir en (i) améliorant l'obtention de résultats et l'accès

aux connaissances scientifiques, aux technologies éprouvées et aux innovations pour stimuler la productivité pour une transformation positive de l'agriculture africaine et cela peut être mieux réalisé via le secteur privé et en facilitant l'accès aux plateformes numériques et aux Big Data , (ii) promouvoir une agriculture productive et résiliente à travers la diffusion de variétés adaptées pour améliorer le rendement, le développement du système d'irrigation et de la mécanisation, un meilleur accès à l'information sur les marchés, (iii) profiter des opportunités offertes par le programme mondial « Une seule Santé » pour améliorer les systèmes d'élevage en Afrique de l'Ouest et du Centre, par une approche collaborative, visant à comprendre et contrôler les risques liés aux interactions entre la santé des animaux, la santé des humains et la santé des écosystèmes, pour arriver à un équilibre plus durable des écosystèmes (CEDEAO, 2019 ; Duhamel, 2021; FAO, 2021), (iv) opérationnaliser les unités de recherche (CNS, CRS, CRE, Centres de base, SNRVA) pour jouer leur rôle de proximité de « moteurs de diffusion » dans la diffusion des technologies et des innovations dans les communautés de pratique locales et régionales de l'AOC, (v) participer activement, à travers des unités de recherche opérationnelle, à tous les programmes d'autosuffisance alimentaire, mis en œuvre dans la région de l'AOC par les CER alors que les systèmes agricoles s'étendent au-delà des frontières pour offrir plus de synergies, et en se concentrant sur les produits prioritaires tels que le riz, les céréales (mil, maïs, sorgho), cultures horticoles, lait et viande, poisson, etc.. Se nourrir demande aussi aux acteurs de la chaîne de valeur d'améliorer la valeur marchande des produits agricoles africains pour une meilleure compétitivité mais aussi de conquérir des parts de marché par des substitutions aux importations et de plaider en permanence pour la consommation locale (« revenir au local »), (vi) renforcer les outils de communication pour permettre à tous les acteurs et partenaires de la chaîne de valeur, y compris les utilisateurs finaux, d'avoir un accès facile aux informations scientifiques grâce à (a) un développement continu des plateformes numériques (échange de données, réunion, formation,

webinaires, etc.) et (b) mettant davantage l'accent sur l'utilisation d'autres moyens pour atteindre les agriculteurs, notamment la radio, la télévision, le téléphone portable, les brochures illustrées dans les langues locales, etc. et (vii) continuer à travailler sur la mise en place d'un mécanisme d'anticipation, de prévision et de suivi afin de ne pas être pris au dépourvu à l'avenir.

Redéploiement du CORAF en Afrique centrale

Il s'agit essentiellement de confirmer la volonté du CORAF de travailler davantage en Afrique centrale. Dans la situation actuelle, le CORAF devrait faciliter davantage l'intégration de la région CA dans les activités du CORAF. Un certain nombre d'opportunités sont attachées au redéploiement du CORAF dans la région. Il faut surtout (i) renforcer la coopération scientifique avec les Communautés économiques régionales (CEEAC, CEMAC), (ii) s'engager davantage avec les SNRA des pays de la CEEAC, dont le Rwanda, l'Angola et le Burundi, (iii) soutenir les deux CRE (PRASAC et CARBAP), (iv) créer des parcs technologiques au sein de ces unités de recherche, (v) organiser une foire agricole régionale pour diffuser davantage les technologies et (vi) s'installer durablement dans la région à travers l'ouverture d'un bureau de liaison permanent.

Identification des lacunes

Lacunes identifiées sur la base des recommandations des rapports d'évaluation antérieurs

L'évaluation à mi-parcours a souligné un certain nombre de domaines dans lesquels le CORAF doit s'améliorer, notamment : (i) Une visibilité insuffisante des réalisations/impact du CORAF (revues de publication, bulletins d'information, programmes radio/TV, journées portes ouvertes, foires et expositions, etc.), (ii) l'utilisation insuffisante de technologies et d'innovations basées sur la demande pour le développement durable, (iii) en veillant à ce que Farm Academy Model Entreprise (FAME) soit mise en œuvre et reste une propriété intellectuelle permanente du CORAF, (iv) en veillant à ce que

tous les programmes du CORAF sont soumis à une évaluation environnementale initiale, (v) veiller à ce que toutes les sous-subsventions aux partenaires du CORAF pour la mise en œuvre soient soumises à un formulaire d'examen environnemental satisfaisant, (vi) identifier et adopter des modèles, des outils et des meilleures pratiques pour une efficacité accrue des interventions, (vii) élaborer une stratégie de partenariat avec le secteur privé pour promouvoir le partenariat avec d'autres organisations, (viii) identifier les technologies/innovations autochtones pertinentes et s'en inspirer.

Lacunes identifiées en fonction de la vision et des objectifs du CORAF

La vision du CORAF est de promouvoir la prospérité et la sécurité alimentaire et nutritionnelle en Afrique de l'Ouest et du Centre. Par conséquent, sa politique s'aligne sur la Déclaration de Malabo, le PDDAA, la CEEAC, le Programme régional d'investissement agricole et de sécurité alimentaire et nutritionnelle (entre autres) qui se sont engagés à accélérer la croissance agricole, la prospérité et l'amélioration des moyens de subsistance grâce à l'obtention de résultats clés. Cependant, certains de ces résultats clés n'ont presque pas été abordés dans les projets d'intervention du CORAF. Les exemples comprennent:

Amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle

Cela ne dépend pas seulement de la production alimentaire. Les quatre piliers de ce résultat comprennent la disponibilité des aliments (dont une partie seulement représente la production), l'accessibilité des aliments, l'utilisation des aliments et la stabilité des aliments (qui comprend la transformation des aliments et la qualité/sécurité des aliments). Ces piliers devraient recevoir la même attention que la production alimentaire lors de l'élaboration du concept et des appels à propositions de projets par le CORAF.

Amélioration de la nutrition et de la santé

De nombreux facteurs (tels que la situation géographique, le sexe, l'âge, etc.) provoquent des variations importantes dans l'état nutritionnel et de santé des habitants de l'AOC. Les projets liés à cela, tels que les preuves empiriques/la prévalence de la malnutrition, les carences en micronutriments, les agents pathogènes alimentaires et les résidus chimiques (toxicité) dans les régions, ainsi que les projets traitant de ces questions devraient également être prioritaires lors de l'élaboration du concept et des appels à propositions de projets par CORAF.

Réduction des pertes post-récolte

Cela inclut la perte en quantité et en qualité des produits agricoles récoltés (en particulier les légumes, les fruits, le lait, le poisson, etc.). Les projets portant sur les preuves empiriques des pertes post-récolte de produits végétaux et animaux ainsi que le développement et la promotion de technologies post-récolte efficaces devraient également recevoir une attention égale/suffisante. Dans cette optique, le CTS a apprécié et soutenu la soumission d'un projet proposé par l'un de ses membres (Dr Pauline Mounjouenpou) sur l'exploitation de l'extrait de la peau de manioc pour réduire les pertes post-récolte dans les céréales.

Améliorer les chaînes de valeur

Cela comprend la promotion de la production d'aliments riches en nutriments (en particulier les produits d'origine animale), la bio-fortification, l'enrichissement, la transformation des aliments, etc. Les projets connexes traitant de ces questions devraient également être prioritaires.

Intégrer plus de connaissances locales

C'est la vision du CORAF de promouvoir un développement agricole durable. Dans l'accord de collaboration conclu dans le cadre du système d'innovation agricole (SIA) pour permettre aux différents acteurs et organisations de travailler ensemble, il est important que le CORAF élabore des straté-

gies pour capter les connaissances techniques endogènes utilisées par les agriculteurs. Deux domaines qui nécessitent une attention du CORAF sont la transition agroécologique (agronomie x environnement dans les territoires ruraux) et les systèmes semenciers paysans (agro-biodiversité). La majorité des agriculteurs de la région AOC utilisent des technologies et des innovations dans ces deux domaines spécifiques principalement pour mettre en place des systèmes de production durables qui améliorent leur résilience pour faire face aux défis du changement climatique et éviter une crise de leurs systèmes alimentaires. Il est important de prendre le temps de comprendre les systèmes de connaissances endogènes (SIK). Au niveau du CORAF, il n'y a pas de projets intégrant ce type de préoccupations des agriculteurs.

2.4. Politiques et stratégies agricoles continentales et régionales contemporaines

L'évaluation à mi-parcours du CORAF a révélé que ses priorités de recherche agricole pour le développement sont très bien alignées sur celles de l'Union africaine et des Communautés économiques régionales. Le PO 2023-2027 prendra en compte les changements institutionnels intervenus dans le nouveau contexte mais aussi les programmes et projets de développement agricole régional dans la région de l'AOC. Il est à noter que des développements importants sont en cours dans la région de l'Afrique centrale avec la mise en place d'une communauté économique régionale unique attendue de la fusion prochaine entre la CEEAC et la CEMAC. Le PO 2023-2027 est conçue de manière à intégrer le nouvel environnement institutionnel et politique qui doit permettre au CORAF de contribuer à la réalisation des objectifs des politiques et stratégies agricoles décrites ci-dessous.

«Maintenir l'élan du PDDAA» de l'UA/NEPAD:

Une revue récente de la performance du PDDAA au cours des dix dernières années par le NEPAD en 2012-2013, a produit le « Maintenir l'élan du PD-

DAA - Viser les résultats et l'impact 7", qui est un cadre de résultats sur 10 ans pour obtenir l'impact souhaité du PDDAA sur la performance agricole. En effet, il souligne l'urgence de mieux démontrer les résultats et l'impact et le besoin critique de renforcer les capacités de conception et de mise en œuvre des programmes de développement agricole et de suivre les performances pour atteindre les objectifs de croissance agricole, de réduction de la pauvreté et de sécurité alimentaire et nutritionnelle nationale.

Déclaration de Malabo sur l'agriculture africaine et le PDDAA: Les chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine, réunis à Malabo en juin 2014, ont adopté deux décisions et deux déclarations directement liées au PDDAA et au programme de transformation agricole et de sécurité alimentaire de l'Afrique au cours de la décennie 2015-2025.

Les objectifs et les cibles de la Déclaration de Malabo sur le PDDAA et l'engagement à accélérer la croissance et la transformation agricoles pour une prospérité partagée et des moyens de sub-



sistance améliorés sont: (i) réengagement envers les principes et valeurs du processus du PDDAA ; (ii) réengagement à renforcer le financement des investissements dans l'agriculture (maintien de l'objectif de dépenses publiques de 10%, création de la Banque africaine d'investissement) ; (iii) Engagement à mettre fin à la faim d'ici 2025 (au moins doubler la productivité en mettant l'accent sur les intrants, l'irrigation, la mécanisation; Réduire, d'au moins la moitié les PPR; Nutrition : réduire le retard de croissance à 10 %) ; (iv) Engagement à réduire de moitié la pauvreté d'ici 2025, grâce à une croissance et une transformation agricoles inclusives - maintenir une croissance annuelle du secteur du PIB agricole d'au moins 6 % ; établir et/ou renforcer des partenariats public-privé inclusifs pour au moins cinq (5) chaînes de valeur de produits agricoles prioritaires avec des liens étroits avec les petites exploitations agricoles ; (v) Créer des opportunités d'emploi pour au moins 30% des jeunes dans les chaînes de valeur agricoles ; entrée et participation préférentielles des femmes et des jeunes dans l'agro-industrie rémunératrice et attrayante; (vi) Engagement à stimuler le commerce intra-africain des produits et services agricoles (triple commerce intra-africain des produits agricoles ; zone de libre-échange continentale accélérée et transition vers un régime continental de tarif extérieur commun ; (vii) Engagement à renforcer la résilience des moyens de subsistance et des systèmes de production à la variabilité climatique et à d'autres chocs ; (viii) Engagement envers la responsabilité mutuelle des actions et des résultats, à travers le processus biennal d'examen agricole du cadre de résultats du PDDAA.

La Déclaration sur la sécurité alimentaire en vue d'une croissance économique inclusive et d'un développement durable en Afrique a porté sur les engagements suivants: (i) la réaffirmation de l'engagement à éradiquer la faim d'ici 2025 à travers le renforcement des politiques de développement, comme un investissement efficace dans le capital humain ; (ii) ; l'engagement à mettre fin au retard de croissance des enfants en ramenant

le taux y afférent à 10" % et le taux d'enfants en insuffisance pondérale à 5" % d'ici 2025, et en se concentrant, en particulier, sur les premiers 1 000 jours comme la seule période durant laquelle des dommages physiques et mentaux irréversibles pourraient être évités ; l'engagement à positionner cet objectif comme un objectif de haut niveau dans les plans et stratégies de développement national ainsi qu'à établir des objectifs à long terme qui donnent à tous les enfants les mêmes chances de réussite en éliminant les barrières imposées par la malnutrition infantile.

L'Agenda scientifique pour l'agriculture en Afrique S3A:

Le S3A8 développé par le FARA et ses partenaires en 2013, articule la science, la technologie, les innovations, la vulgarisation et l'apprentissage politique et social que l'Afrique doit mettre en application afin d'atteindre ses objectifs agricoles et ses objectifs globaux de développement. Les axes stratégiques du S3A, à court et à moyen terme, sont les suivants: la mise en œuvre réussie du PDDAA; (ii) l'accroissement des investissements nationaux provenant du secteur public et du secteur privé ; la création d'un environnement propice pour une application durable de la science à l'agriculture (iv) le doublement du niveau actuel de la productivité globale des facteurs dans le domaine agricole (PGFA), d'ici 2025, grâce à l'application de la science au développement agricole. À moyen et à long terme, l'agenda scientifique pour l'agriculture africaine vise à renforcer les capacités scientifiques, aux niveaux national et régional, susceptibles de répondre aux besoins évolutifs des agriculteurs, des entrepreneurs et des consommateurs, en prenant particulièrement en compte les questions comme le changement climatique et l'urbanisation.

Les axes du S3A à moyen et long terme sont intégrés dans le PS 2018-2027 du CORAF et le PO 2018-2022. Il sera également inclus dans le PO 2023-2027.

Les politiques agricoles des Communautés économiques régionales:

Le Plan stratégique et les domaines d'intervention prioritaires du CORAF contribueront, de manière significative, à la mise en œuvre des politiques et stratégies agricoles des CER (CEDEAO, CEEAC, UEMOA et CEMAC). Toutes ces politiques et stratégies visent à atteindre les objectifs de réduction de la pauvreté et de sécurité alimentaire et nutritionnelle nationale grâce à une croissance agricole durable.

La politique agricole de la CEDEAO (ECOWAP) a été élaborée en 2005, en réponse aux défis agricoles et alimentaires en Afrique de l'Ouest. Les trois principaux résultats attendus de sa mise en œuvre sont les suivants : (i) l'accroissement de la productivité et de la compétitivité de l'agriculture, (ii) l'amélioration de l'accès aux marchés régionaux et internationaux et (iii) l'accroissement de la convergence et de la synergie régionales. En 2013, l'Agence Régionale pour l'Agriculture et l'Alimentation (CEDEAO/ARAA/RAAF) a été créée pour s'inscrire dans l'opérationnalisation de la politique agricole de l'ECOWAP/PDDAA. L'agence est devenue un délégué technique spécialisé de la commission de la CEDEAO. Son mandat est de fournir une assistance technique sur les programmes et plans d'investissement régionaux qui contribuent à l'opérationnalisation des Politiques Agricoles de la CEDEAO en s'appuyant sur des institutions régionales, des organisations et des acteurs ayant une expertise avérée et ainsi promouvoir la sécurité, la souveraineté alimentaire et l'intégration régionale en Afrique de l'Ouest. L'agence est déjà engagée dans le programme régional d'autosuffisance en riz de la région ouest-africaine et dans des projets de transition agro-écologique dont les objectifs sont : de construire une production agricole durable (en partenariat avec les agriculteurs au sein de leurs organisations nationales et régionales), et d'améliorer la résilience des ménages agricoles les plus vulnérables.

La Politique Agricole de l'UEMOA (Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine) APU – a été

8 Agenda scientifique pour l'agriculture en Afrique (S3A) « Connecter la science » - Un agenda scientifique pour transformer l'agriculture en Afrique. Forum pour la recherche agricole en Afrique, 2014. 61pp.

9 Cadre logique du programme de mise en œuvre de l'ECOWAP et du PDDAA en Afrique de l'Ouest, mai 2005.

formulée en 2002 et couvrait les sous-secteurs de l'agriculture, de l'élevage, de la foresterie et de la pêche. L'APU a pour objectif de contribuer aux besoins alimentaires de la population, au développement économique et social des Etats membres et à la réduction de la pauvreté en milieu rural.

La Politique Agricole de la CEEAC, la Politique Agricole Commune (PAC), a été élaborée en 2013 et est reconnu par les parties prenantes comme le cadre de référence des interventions dans le secteur agricole en Afrique centrale. Grâce à la mise en œuvre du Programme régional d'investissement agricole et de sécurité alimentaire et nutritionnelle (PRIASAN), la Politique Agricole Commune (PAC) de la CEEAC vise à atteindre les quatre résultats suivants : (i) réduction de la pauvreté rurale, (ii) augmentation de la sécurité alimentaire, (iii) amélioration de la nutrition et de la santé, et (iv) gestion efficace des ressources naturelles.

Stratégie Agricole Commune de la CEMAC: (i) améliorer les conditions de vie des producteurs en augmentant les revenus ; (ii) augmenter les budgets nationaux alloués au secteur agricole ; (iii) accroître la productivité de l'agriculture dans un contexte de forte urbanisation ; (iv) développer les infrastructures d'accès aux marchés ; (v) négocier des accords internationaux stimulants et bénéfiques pour le secteur agricole et rural.

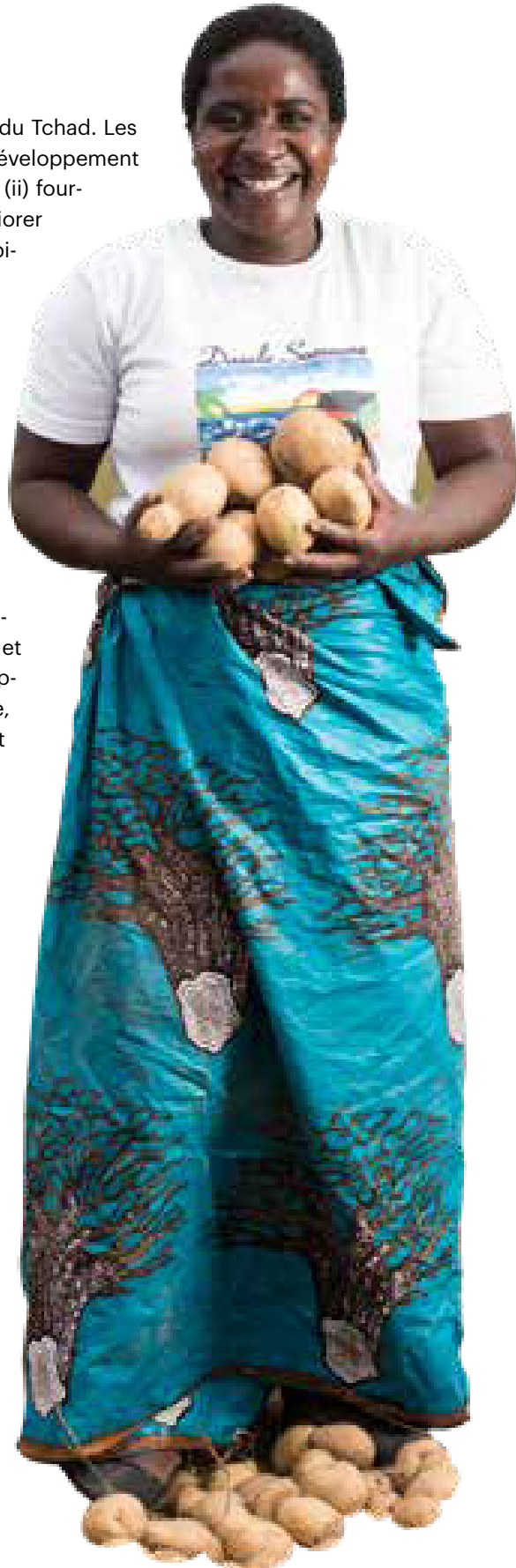
Fusion CEMAC-CEEAC: La fusion des deux grandes institutions de l'Afrique centrale est une décision majeure des chefs d'État des pays concernés. Le processus de fusion de la CEEAC et de la CEMAC pour qu'il soit conforme à l'esprit et à la lettre de l'Union Africaine (UA) qui prône l'existence d'une communauté économique unique par région est encore longue. L'objectif de la fusion est de faciliter l'intégration régionale, d'accélérer la transformation économique et de promouvoir le développement économique et social de la sous-région de l'AC (BAD, 2019). La CEEAC constitue un marché de plus de 200 millions d'habitants. C'est la région la moins intégrée d'Afrique, avec un

taux de change d'environ 3% seulement, contre une moyenne continentale d'environ 17%, alors que le manque de moyens de communication constitue un énorme obstacle à l'intégration communautaire (Pibasso, 2021).

Zone de Libre-Échange Continentale Africaine (AfCFTA/ZLECAF): La création de la zone de libre-échange est un projet phare de l'Agenda 2063 de l'UA, accélérant le commerce intra-africain et renforçant la position commerciale de l'Afrique sur le marché mondial en renforçant la voix commune et l'espace politique de l'Afrique dans les négociations commerciales mondiales. Le continent africain dispose d'un marché unique depuis le 1er janvier 2021, avec plus de 1,2 milliard de consommateurs, pour un PIB estimé à 2,5 milliard de dollars, avec des perspectives de flux de change de 3 milliards de dollars et sans aucun droit de douane ni restriction aux frontières. Une source CNUCED indique qu'en 2017, les exportations intra-africaines représentaient 16,6% des exportations totales, contre 68,1% pour les exportations intra-européennes, 59,4% pour les exportations intra-asiatiques, 55% pour les exportations intra-américaines et 7% pour les exportations intra-océaniques. La vision de l'Union africaine, avec la mise en place d'une zone de libre-échange, est de transformer l'Afrique en un continent intégré et pacifique, dont la prospérité repose sur une croissance inclusive et un développement durable, gérée par ses propres citoyens et représentant une force dynamique sur la scène internationale (UA, Agenda 2063). Un aspect important de la ZLECAF est de favoriser le commerce intra-africain des ressources biologiques et des produits et services dérivés à valeur ajoutée, tout en préservant la biodiversité d'importance mondiale, en renforçant l'atténuation et l'adaptation au changement climatique et en améliorant les moyens de subsistance.

G5 Sahel: Le G5 Sahel est un cadre stratégique de coopération régionale créé en 2014, dédié à la lutte contre le terrorisme et à la coordination des actions de développement, et est composé du Bur-

kina Faso, du Mali, de la Mauritanie, du Niger et du Tchad. Les objectifs sont de (i) garantir les conditions de développement et de sécurité dans l'espace des pays membres, (ii) fournir un cadre stratégique d'intervention pour améliorer les conditions de vie des populations, (iii) combiner le développement et la sécurité, soutenus par la démocratie et la bonne gouvernance dans un cadre de coopération régionale et internationale mutuellement bénéfique et (iv) promouvoir un développement régional inclusif et durable. En juillet 2017, l'Alliance Sahel a été lancée. Elle rassemble ces cinq pays du Sahel, confrontés à des défis avant tout climatiques et sécuritaires. La liste des bailleurs, partenaires techniques et pays, à travers l'aide au développement, s'est rapidement diversifiée avec l'entrée de la Banque mondiale, de la Banque Africaine de Développement et du Programme des Nations Unies pour le Développement et plus récemment, par l'Italie, l'Espagne, le Royaume-Uni, le Luxembourg, Danemark et Pays-Bas. Des actions et projets visant le développement durable sont mis en œuvre dans les Etats membres à travers (i) le renforcement de la paix et de la sécurité dans la zone du G 5 Sahel, (ii) le développement des infrastructures de transport, "hydraulique, énergétique et des télécommunications, (iii) créant les conditions pour une meilleure gouvernance dans les pays membres et (iv) renforcer les capacités de résilience des populations, confrontées à de multiples défis, en assurant durablement la sécurité alimentaire, le développement humain et le pastoralisme.





Aperçu du Plan stratégique du CORAF 2018-2027

3.1 Vision et Mission

À la suite de vastes consultations multipartites et de retraites internes du Secrétariat exécutif du CORAF, un consensus a été atteint sur les déclarations suivantes concernant la vision et la mission du CORAF.

Vision

Prospérité et sécurité alimentaire et nutritionnelle en Afrique de l'Ouest et du Centre

Mission

Des améliorations durables de la productivité, de la compétitivité et des marchés du système agricole en Afrique de l'Ouest et du Centre

3.2 Cadre de résultats

Le Plan stratégique 2018-2027 du CORAF relie une série d'étapes et de processus logiques présents dans le cadre de résultats (voir figure 2). Ce cadre de résultats a été conçu en utilisant des liens de cause à effet de l'approche du cadre logique du PDDAA (2015- 2025)⁶, du cadre de résultats du FARA (S3A) et des politiques et cadre de résultats des CER (ECOWAP, PAC et PAU).

L'objectif général du PS 2018-2027 du CORAF est conforme aux principaux objectifs des orientations politiques continentales du NEPAD-UA, aux objectifs de la Déclaration de Malabo, aux objectifs de développement durable des Nations unies, aux politiques agricoles des CER et au S3A du FARA.

L'objectif général et l'objectif spécifique du CORAF sont définis comme suit:

Objectif général

Une croissance agricole globale durablement accrue en Afrique de l'Ouest et du Centre.

Objectif spécifique

Des améliorations durables de la productivité, de la compétitivité et des marchés pour les groupes cibles en Afrique de l'Ouest et du Centre.

L'objectif spécifique contribue à l'objectif général du CORAF à travers la production des quatre résultats suivants:

Résultat 1: L'utilisation des technologies et innovations appropriées en AOC est accrue;

Résultat 2: L'adoption des options de prise de déci-

⁶ Le cadre de résultats du PDDAA sert, par conséquent, de « point de référence ». Il exprime une vision collective et des normes de pratique communes qui doivent se traduire, aux niveaux national et régional, en priorités, buts et objectifs localisés. Le cadre de résultats du PDDAA offre un ensemble de points de repère pour l'évaluation des efforts, aux niveaux national et régional, en utilisant ce cadre comme guide pour la définition des objectifs, l'identification des actions et la définition des indicateurs lors de la planification des politiques, stratégies, programmes et budgets, et lors de la mesure de la performance en termes d'efficacité d'exécution, d'effectivité de mise en œuvre et d'atteinte des objectifs.

sion stratégique pour les politiques, les institutions et les marchés est accrue;

Résultat 3: Les capacités institutionnelles et humaines en recherche et développement agricoles sont renforcées et;

Résultat 4: La demande en connaissances agricoles provenant des groupes cibles est facilitée et satisfaite.

L'objectif spécifique du CORAF est conforme au PDDAA et aux plans stratégiques du FARA. Les améliorations de la productivité, de la compétitivité et des marchés couvrent l'ensemble de la chaîne de valeur agricole.

Le CORAF s'engage à atteindre les quatre résultats définis dans le cadre du Plan stratégique 2018-2027. Le cadre de résultats dans la théorie du changement adopté par le CORAF permet d'améliorer la programmation des activités de recherche pour le développement agricole dans les systèmes d'innovation et de mieux démontrer la contribution du CORAF à travers la création de connaissances scientifiques et la diffusion de technologies et d'innovations au profit de communautés de la région AOC.

Ces quatre résultats seront produits à travers la réalisation bien cordonnée des trois piliers d'activités dans trois domaines d'intervention prioritaires (DIP). La figure 2 présente le cadre de résultats qui montre l'imbrication entre les piliers et les résultats pour atteindre l'objectif spécifique.



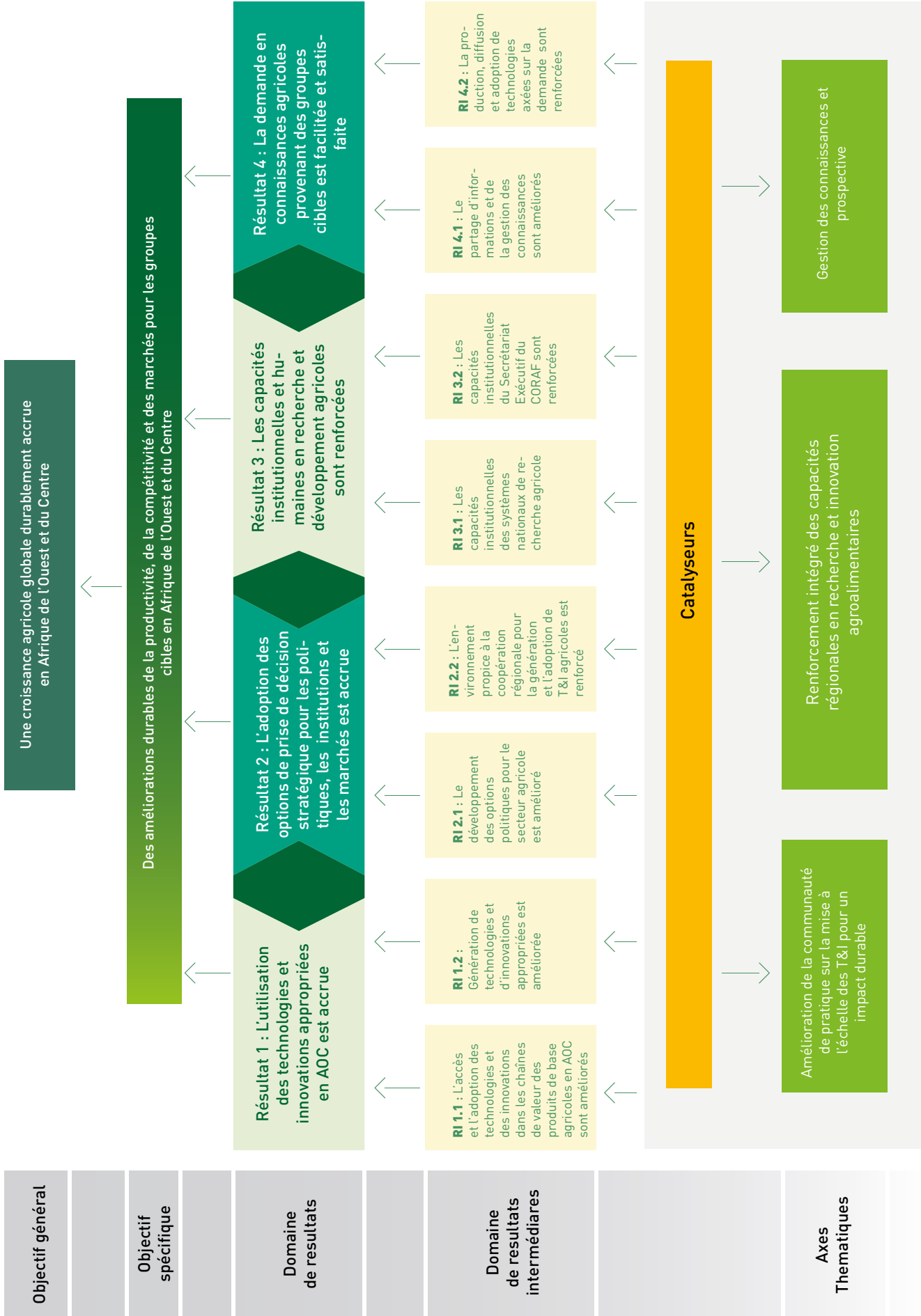


Figure 2. Cadre de résultats du CORAF.



Domaines d'intervention prioritaires (DIP)

Trois domaines d'intervention prioritaires (DIP) ont été identifiés durant les consultations des parties prenantes. Ces DIP sont axés sur l'augmentation de la résilience des moyens d'existence et des systèmes pour répondre à un large éventail de défis biologiques, économiques, sociaux, environnementaux et politiques. Ils sont aussi alignés sur les politiques et stratégies agricoles continentales et régionales ainsi que sur les Objectifs de développement durable (ODD) des Nations unies.

Une mise en œuvre réussie des DIP contribuera à l'atteinte des objectifs des politiques agricoles nationales et régionales qui traitent des questions cruciales de la réduction de la pauvreté et de la sécurité alimentaire et nutritionnelle nationale à travers une croissance économique induite par l'agriculture.

4.1. DIP 1. Agriculture, sécurité alimentaire et nutritionnelle

La sécurité alimentaire régionale s'est considérablement améliorée, mais elle demeure insatisfaisante et disparate (IFPRI, 2015). En effet, la moyenne de l'indice global pondéré de la faim (CapVert non inclus) a chuté de 25,5 (1990) à 15,6 (2014). Un chiffre

qui demeure très en dessous de la moyenne (18,2) pour beaucoup de pays d'Afrique subsaharienne. La situation nutritionnelle est en passe de s'aggraver. Par exemple, environ 40% des enfants âgés de moins de cinq ans sont affectés par un retard de croissance, 12% souffrent de malnutrition aiguë et l'anémie touche 75% d'entre eux. Ces chiffres se situent largement au-dessus des seuils acceptés par l'OMS. Les problèmes nutritionnels sont plus aigus au Sahel du fait des taux de fertilité, des régimes peu diversifiés et de la mauvaise santé. Cette situation est aggravée par une démographie galopante, la migration rurale-urbaine et l'urbanisation.

Les principaux problèmes qui se posent pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle nationale incluent: (i) : la volatilité des prix et un approvisionnement insuffisant en aliments à haute valeur nutritive pour une vie saine et productive, (ii) des pénuries vivrières saisonnières qui entraînent une faim et une famine récurrentes, (iv) des aliments contaminés par des organismes pathogènes, (v) des niveaux élevés de résidus agrochimiques dans les aliments et (vi) quantité importante de pertes et de gaspillages alimentaires qui est un problème majeur dans le système alimentaire africain. De nombreux pays africains sont confrontés à des

défis tels que des problèmes environnementaux et sanitaires en raison de l'insuffisance des solutions issues de la recherche pour gérer les pertes et les déchets alimentaires (réduction des pertes, recyclage des déchets, gestion de la matière organique, modèle d'économie circulaire, etc.).

Ce DIP traite des questions d'agriculture durable : la production des cultures, du bétail et de la pêche en lien avec la nutrition, la sécurité alimentaire et la santé humaine (voire la figure 3). Il met aussi l'accent sur la gestion efficace des ressources naturelles et la conservation de la biodiversité, technologies d'agriculture de précision et technologies d'économie circulaire. L'adoption de l'approche d'économie de proximité (AeP) aidera le CORAF à s'engager davantage dans (i) la transition agroécologique et (ii) l'agro-biodiversité en mettant l'accent sur les systèmes semenciers des agriculteurs.

Les principaux défis auxquels répond ce domaine d'intervention prioritaire sont les suivants:

a. Les effets du changement climatique sur la production de cultures vivrières et non vivrières de grande valeur, sur le bétail et la pêche. Les interventions incluront: (i) le développement de stratégies pour l'adaptation à la variabilité et au changement climatiques; (ii) le renforcement des capacités régionales en prévisions climatiques et en interprétation des changements en vue de leur utilisation par les agriculteurs et les autres groupes d'acteurs (iii) l'amélioration de l'utilisation des connaissances nouvelles et autochtones pour prédire le changement et la variabilité climatiques (iv) le renforcement de la résilience des agriculteurs pauvres face aux chocs induits par le climat, par le biais de l'utilisation des sources d'énergies renouvelables (v) la facilitation des interactions agriculture-élevage et pêche-environnement et (vi) diffuser les technologies et innovations de l'agriculture intelligente face au climat (AIC) pour sécuriser la production agricole (variétés à haute résistance, systèmes d'irrigation, mécanisation, etc.) et promouvoir

l'éco-agriculture pour favoriser une productivité agricole durable (VCI et transition agro-écologique) et (vii) renforcer les capacités des producteurs impliqués dans le mouvement du Système Semencier des Agriculteurs pour améliorer la multiplication et la conservation des semences des agriculteurs (banques de gènes, contrôle qualité, etc.).

- b. Effets des crises sanitaires, des pandémies et des conflits sur la production agricole et les moyens de subsistance ruraux. Les interventions du CORAF porteront sur: (i) le développement des stratégies pour améliorer la résilience des communautés rurales face aux crises, (ii) l'analyse du système alimentaire pour diffuser les T&I à court terme (impact rapide) qui peuvent aider à réorganiser les systèmes agricoles et la communauté de pratique pour se reconstruire après les crises (exemple de COVID-19) et améliorer l'anticipation de la crise pour limiter les dégâts et (iii) fournir des technologies pour promouvoir la consolidation de la paix et la cohésion sociale et limiter les conflits agriculteurs-éleveurs.
- c. La gestion des ravageurs émergents qui envahissent les cultures vivrières et non vivrières, du bétail et de la pêche- renforcement des capacités régionales de surveillance, de notification, de gestion et de contrôle des ravageurs : cela comprendra également la surveillance et l'analyse des risques, le suivi efficace des ravageurs économiques dans la région et la gestion intégrée des ravageurs, y compris l'utilisation de bio-pesticides.
- d. La gestion des ressources en eau avec un accent mis sur l'amélioration de la productivité des eaux des bassins en utilisant des techniques comme la micro-irrigation et la collecte des eaux : (i) appuyer la gestion des bassins en adoptant des approches comme la séquestration du carbone (ii) utilisation de la technologie des énergies renouvelables (solaire) pour le pompage de l'eau.

- e. La promotion de l'amélioration de la fertilité et de la conservation des sols: Les interventions comprendront notamment (i) élaboration de cartes de fertilité des sols (SIG), (ii) application des concepts d'agriculture de conservation, de labour conservateur, d'agriculture verte et (iii) d'augmentation des nutriments du sol à l'aide d'intrants agro-écologiques (compost, biofertilisant) et d'agroforesterie.



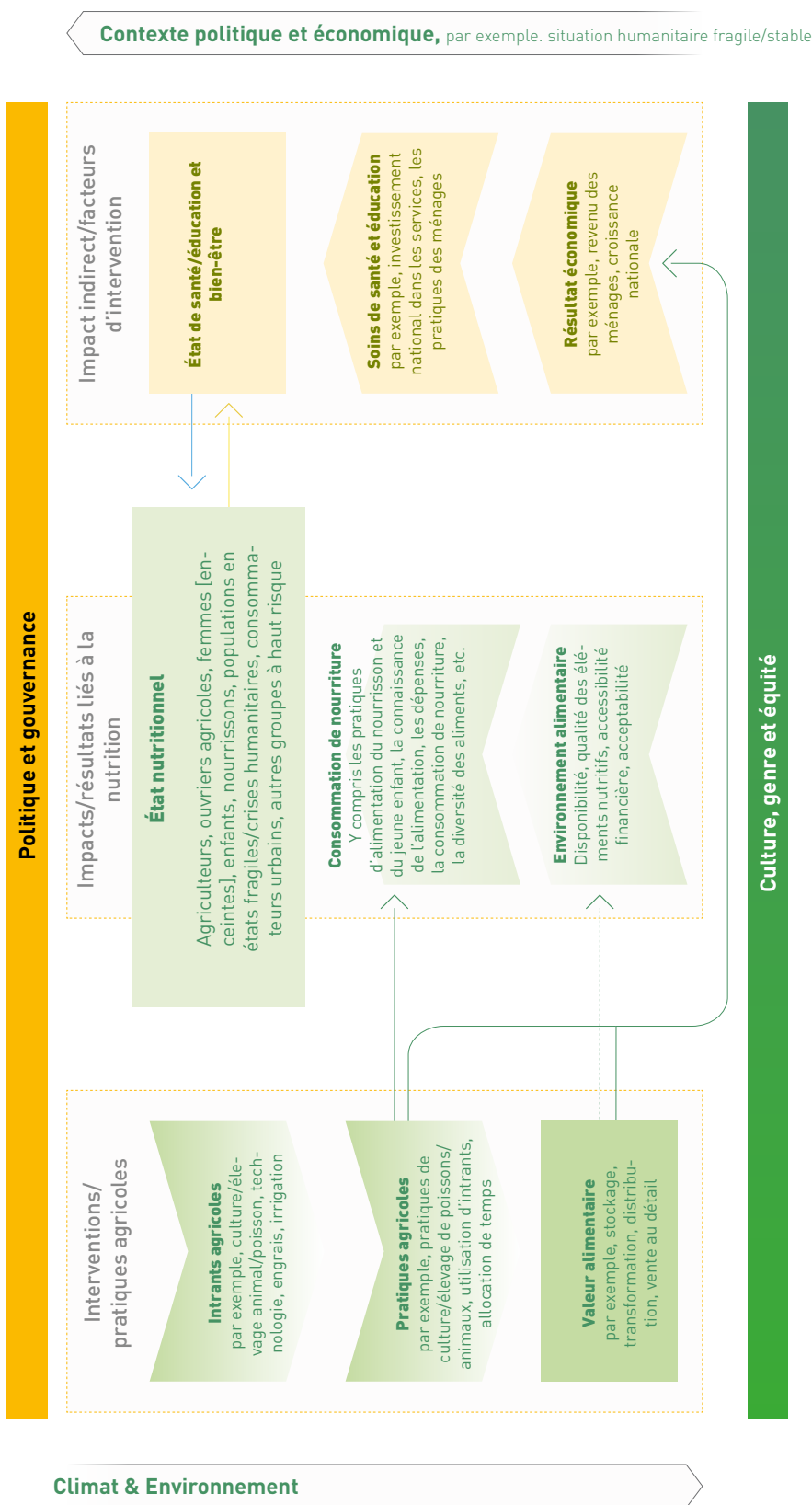


Figure 3. Chaîne de recherche pour l'agriculture et la nutrition (Hawkes et al., 2012).

4.2. DIP 2 – Politique, institutions, marchés et commerce

Ce DIP a trait à la promotion des marchés des intrants et des produits agricoles par le biais du soutien aux politiques et aux technologies pour l'ajout de valeur aux produits agricoles. La mise en œuvre de ce DIP mettra l'accent sur l'importance du commerce dans la conduite des processus de développement.

Les activités de ce DIP concernent le thème du Développement des Chaînes Commerciales Durables et explorent les opportunités pour gérer les questions émergentes au fur et à mesure que les pays mettent activement en œuvre l'agenda du PDDAA mais aussi prépare l'entrée des pays de l'AOC dans la zone de libre-échange continentale africaine. Ce DIP constitue l'une des composantes majeures des politiques et priorités de l'ECOWAP, de l'APU-UEMOA, du CAP-CEEAC et de l'UA-ZLECAf.

Les défis majeurs relevés par le PID2 sont:

- a. L'ajout de valeur régional, la transformation, les chaînes de valeur et la commercialisation de cultures vivrières et non vivrières, l'élevage et la pêche – (i) améliorer l'accès aux marchés avec des études de marchés pour éclairer les options politiques et d'investissement, (ii) appuyer le développement et l'harmonisation des normes et règlements sur la qualité en AOC pour faciliter l'accès aux marchés, (iii) améliorer l'utilisation des innovations pour accroître les opportunités commerciales, (iv) adopter les normes approuvées pour les racines et tubercules et les autres cultures ainsi que les directives de biosécurité, (v) étudier les questions des barrières commerciales pour promouvoir le commerce régional et, (vi) lier les gains de productivité agricole au sein des exploitations aux marchés à travers les chaînes de valeur et les sociétés coopératives locales, en tenant compte de l'existence de marchés hebdomadaires nationaux et sous-régionaux très proches des producteurs mais considérés aujourd'hui comme des marchés informels.
- b. L'amélioration des systèmes semenciers et ceux des autres intrants agricoles et l'utilisation des bioproduits en agriculture: ceci inclut le développement de mécanismes innovants de gestion des systèmes d'intrants agricoles et de promotion de l'utilisation des ressources d'origine végétale comme une alternative aux produits chimiques pour augmenter la productivité (fertilisation, croissance des plantes, etc.) et améliorer la durabilité de la production agricole.
- c. La promotion du développement des petites entreprises pour encourager les petits exploitants agricoles à investir dans les entreprises familiales: Ici les interventions compléteront les efforts dans la mise en place de mécanismes incitatifs pour soutenir la gestion de l'écosystème. L'approche améliorera l'accès à la technologie et aux services comme l'assemblage, le stockage, le marketing, le financement, les accords d'affacturage et les services de développement des affaires.
- d. La promotion des industries agricoles domestiques pour améliorer la recherche privée et la production d'innovations qui pourraient se traduire par l'industrialisation: Les interventions incluront (i) le renforcement des industries agricoles domestiques et (ii) l'accroissement des investissements et de la commercialisation de l'agriculture. Les activités comprendront le renforcement des petites et moyennes entreprises et des industries agricoles domestiques pour la conduite d'une recherche privée qui prenne en compte les aspects suivants: (a) les intrants écologiques, la transformation et l'exportation des produits agroalimentaires produits localement, notamment les céréales, les racines et tubercules, les fruits et légumes, le poisson, le bétail et les produits forestiers, (b) la capacité des producteurs impliqués dans la chaîne de valeur à adopter des technologies et des innovations pour améliorer la productivité à la ferme et produire une production agricole de qualité nécessaire aux agro-industries.

4.3. DIP 3. Genre, Jeunesse, Personnes vulnérables et Equité sociale

L'objectif de ce DIP est d'assurer un accès égal aux ressources, aux opportunités et aux avantages de la recherche et du développement agricoles pour les hommes et les femmes, pour les jeunes et les femmes, y compris les groupes vulnérables en AOC.

Les questions de genre prioritaires ont été actualisées en 2021 pour s'aligner sur les priorités du PO 2023-2027. Les actions à mettre en œuvre comprennent: (i) l'intégration du genre au Secrétariat Exécutif du CORAF, y compris le renforcement des capacités du personnel en matière de genre, (ii) Accroître la conformité et l'efficacité des projets en matière de genre, (iii) Développer une meilleure compréhension de la dynamique de genre dans la RDA avec le renforcement des capacités de genre des SNRA, des CNS, des CRE, des CEP et des parties prenantes impliquées dans les projets dirigés par le CORAF, (iv) Faire progresser le développement des capacités scientifiques et de leadership des femmes et des jeunes dans la RDA et dans les systèmes de vulgarisation, (v) Investir dans la mise à l'échelle des technologies intelligentes en matière de genre, de climat et de nutrition pour améliorer la sécurité alimentaire et nutritionnelle et pour le développement de l'agrobusiness afin de promouvoir l'autonomisation des femmes et des jeunes, (vi) Améliorer la protection et la résilience aux risques du changement climatique pour les femmes et les hommes, (vii) Améliorer la protection et la résilience aux impacts de Covid-19 et les futures pandémies sur les systèmes alimentaires pour les femmes et les hommes, (viii) intégrer le genre dans le système de S&E, (ix) Intégration du genre dans la stratégie de communication et (x) facilitation d'un programme de troisième cycle en genre et agriculture et (vii) soutien à une alliance régionale pour le genre pour coordonner les initiatives d'intégration du genre dans l'IAR4D en Afrique de l'Ouest et du Centre.

Cibler les femmes

Les femmes en Afrique subsaharienne jouent un rôle clé dans les systèmes alimentaires. Elles produisent jusqu'à 80% des aliments pour la consommation des ménages et pour les marchés domestiques. Dans le secteur de l'élevage, les femmes assurent 50% à 60% des fonctions d'alimentation et de traite des animaux de grande taille, tout en en élevant un petit nombre. De plus, les femmes rurales fournissent la majorité de la main-d'œuvre pour les activités post récolte comme l'entreposage, la manutention, le stockage, la transformation et la commercialisation. Compte tenu de la large participation des femmes à tous les aspects de la production agricole, l'intégration des questions de genre dans l'agriculture est une stratégie importante pour la promotion de l'égalité entre les hommes et les femmes, et pour une production agricole durable.

Le PO 2023-2027 du CORAF continuera de cibler les besoins particuliers des femmes agricultrices, transformatrices, agro-entrepreneurs et professionnels, afin de garantir qu'elles aient des chances égales de bénéficier de toutes les activités du programme et soient renforcées pour devenir des leaders dans leur travail. Les activités de ce DIP produiront des résultats sensibles à la question du genre, comme une Alliance régionale sur le genre et la mise en place d'une Communauté de pratique sur l'intégration du genre dans la recherche agricole pour le développement en AOC.

Employer les jeunes

Les jeunes au chômage représentent 60% de la population au chômage en AOC et ceci est devenu un problème social majeur dans la sous-région de l'AOC. Cette situation a entraîné une augmentation de la migration illégale des jeunes des zones rurales vers les zones urbaines et vers l'Europe pour chercher de meilleures opportunités économiques et de meilleurs moyens d'existence. Des jeunes désespérés peuvent être tentés de rejoindre des

gangs et de s'engager dans des activités terroristes. Le CORAF devra jouer un rôle important en orientant les jeunes vers des activités de production agricole et d'agrobusiness.

Les activités qui ont commencé dans le PO 2018-2022 se poursuivront dans le PO 2023-2027 pour améliorer encore l'emploi des jeunes, à travers des sessions de formation à l'utilisation des technologies disponibles et à l'adoption des meilleures pratiques, avec la collaboration d'acteurs du secteur privé. Les activités prioritaires à conduire sont les suivantes: (i) sensibiliser sur les T&I éprouvées et commercialisables; (ii) développer et renforcer les capacités en gestion d'agrobusiness ainsi que développer des compétences en utilisant les infrastructures et l'expertise des centres d'incubation, des CNS, CRS, CRE et le Centres de base, (iii) initier l'approche et les principes de Farm Academy Model Enterprise (FAME) qui organisent les plateformes de production en tant que technopoles d'apprentissage et de pratique pour enseigner les meilleures façons de faire des affaires (iv) faciliter l'accès au financement et aux marchés à travers l'engagement des jeunes dans les plateformes d'innovation et; (v) créer des conditions propices pour l'entrepreneuriat chez les jeunes dans les petites et moyennes entreprises (PME) et la participation au projet « Doing Business »⁷ de la Banque mondiale.

Groupes de personnes vulnérables

Ce groupe de personnes a un accès très limité aux technologies et aux innovations. Dans l'agriculture, ils n'ont aucune possibilité d'accéder à la terre, aux intrants agricoles et aux équipements agricoles, à moins qu'ils ne soient soutenus. En AOC, les personnes déplacées des zones de conflit ou à cause de catastrophes naturelles ainsi que les personnes actives dans l'agriculture mais handicapées constituent principalement les groupes vulnérables. Ils sont souvent confrontés à des risques plus élevés

de pauvreté et d'exclusion sociale.

Dans le PO 2023-2027, le CORAF s'efforcera d'identifier les besoins des personnes de ce groupe, en mettant en œuvre une approche inclusive dans la conduite des projets sur le terrain. Des indicateurs ciblés permettraient au système de S&E de suivre leur niveau d'intégration dans la communauté. Ces groupes de personnes ont les mêmes droits que le reste de la communauté. Ils doivent avoir accès aux technologies et innovations diffusées par le CORAF.



⁷ Initié par la Banque mondiale, le projet Doing Business fournit des mesures objectives pour la régulation des affaires des entreprises locales dans 190 économies et villes sélectionnées au niveau sous-national.



Produire les quatre résultats

5.1. Capitaliser sur les réalisations et les leçons apprises

L'expérience du CORAF a prouvé sa capacité à permettre aux ménages et entreprises ruraux d'améliorer la production et les revenus agricoles, ainsi que la sécurité alimentaire, et de contribuer à la croissance économique en AOC. Le PS 2018-2027 place la diffusion des connaissances, des technologies et des innovations au centre de tous les programmes et projets. Ce travail est mené en partenariat avec les bailleurs de fonds et avec l'ensemble des partenaires impliqués dans des projets de recherche agronomique pour le développement, en réponse aux enjeux des productions végétales et animales, et du développement de l'aquaculture et des produits forestiers non ligneux. Le PO 2023-2027 améliorera la production de résultats, en intégrant de nouveaux défis, tels que la pandémie de COVID-19, les zones de conflit et la difficulté des groupes vulnérables à accéder à l'information sur les produits de la recherche agricole (connaissances scientifiques, technologie et innovation).

Au cours de l'année 2021, le CORAF a traversé (i) des revues internes et externes, (ii) des évaluations à mi-parcours de la stratégie de transition institutionnelle, (iii) la mise à jour du PS 2018-2027 au nouveau contexte environnemental et socio-économique, et (iv) évaluation des programmes et projets en cours par le comité scientifique et

technique. (Modèles générés, outils et bonnes pratiques) qui ont mis en évidence les réalisations ainsi que les lacunes et les nouvelles opportunités. Toutes leçons apprises des rapports, des réalisations et des entretiens ont contribué à la préparation du PO 2023-2027.

L'annexe présente les principales réalisations et leçons apprises de la mise en œuvre du PO 2018-2022. Ce tableau doit être mis à jour avant la mise en œuvre du PO 2023-2027 pour s'assurer que toutes les réalisations importantes sont bien capturées.

5.2. Mettre en œuvre les piliers d'activités

Le CORAF utilise trois piliers d'activité pour mettre en œuvre le PS 2018-2027. Ces trois piliers ont été mis à jour pour tenir compte du nouveau contexte mais surtout de ce qui ressort de l'évaluation à mi-parcours de l'organisation. Les piliers d'activité décrits ci-dessous sont synthétisés dans les tableaux correspondants : (i) la mise en place des communautés de pratique sur la mise à l'échelle des T&I pour un impact durable, (ii) le renforcement des capacités régionales intégrées en recherche et innovation agroalimentaires et (iii) la gestion des connaissances et la prospective. Les quatre résultats du CORAF seront produits par le biais de la mise en œuvre réussie de ces piliers d'activités.

5.2.1. Pilier d'activités 1 – Mise en place de communautés de pratique sur la mise à l'échelle des T&I pour un impact durable.

Ce pilier d'activité 1 est au cœur des activités du CORAF pour promouvoir l'utilisation de T&I éprouvées et leur mise à l'échelle, ainsi que l'amélioration des environnements propices pour stimuler la production agricole et augmenter la valeur ajoutée. La mise en œuvre réussie de ce pilier se traduira par la réalisation des résultats 1 et 2. Le tableau 1 présente les objectifs et les activités spécifiques pour la mise à l'échelle des T&I pour des impacts durables en Afrique de l'Ouest et du Centre.



Tableau I. Objectifs stratégiques et activités pour la mise à l'échelle des T&I pour des impacts durables en AOC.

Objectifs stratégiques	Activités
<p>Utilisation accrue des T&I basés sur le marché et axés sur la demande en AOC</p>	<ul style="list-style-type: none"> ■ Appuyer le développement des T&I basées sur le marché et dictées par la demande pour répondre aux nouveaux défis et opportunités ■ Améliorer la mise à l'échelle des T&I en renforçant les capacités des services de vulgarisation publics et privés et le réseautage au niveau régional ■ Mettre à l'échelle l'utilisation des TIC et des innovations dans la sensibilisation (modèles de e-vulgarisation et e-coupons ; marchés de technologie électronique, etc.). ■ Appuyer les plateformes multi-acteurs (plateformes d'innovations, alliances productives, etc.) avec un secteur privé qui joue un rôle clé ■ Soutenir les foires technologiques régionales ■ Appuyer la mise à niveau des chaînes de valeur prioritaires comprenant le développement et la diffusion d'innovations institutionnelles et technologiques pour améliorer la productivité, la compétitivité, la valeur ajoutée et l'accès aux marchés; ■ Diversifier les supports de communication pour intégrer les producteurs analphabètes ■ Élaborer un plan détaillé pour intensifier la diffusion et l'utilisation des technologies agricoles innovantes avec une forte implication des Unités de Recherche Opérationnelle (CNS, CRS, CRE et le Centre de base) et du secteur privé avec lequel il est nécessaire d'élaborer un protocole d'engagement ■ Soutenir la diffusion de T&I sensibles au genre, aux jeunes et aux personnes vulnérables ■ Promouvoir les technologies agricoles intelligentes face au climat et les stratégies de résilience face aux crises et aux chocs
<p>Création d'un environnement favorable grâce à l'amélioration des politiques, des institutions, des marchés et du commerce</p>	<ul style="list-style-type: none"> ■ Appuyer les réformes des politiques et règlements régionaux pour accélérer la transformation agricole ■ Appuyer le développement de marchés régionaux pour promouvoir le commerce régional des produits commerciaux cibles en vue d'accélérer la substitution des importations dans les pays côtiers ■ Soutenir l'entrée des pays de l'AOC dans la ZLECAf avec des produits agricoles compétitifs ■ Accélérer l'autosuffisance alimentaire dans les pays sahéliers ■ Soutenir les Unités Opérationnelles à s'impliquer dans la promotion des corridors commerciaux basés sur l'existence de ceintures de cultures dans toute l'AOC sur les produits prioritaires ■ Promouvoir la mise en place des parcs technologiques au sein de toutes les unités de recherche opérationnelle de la région AOC (CNS, CRS, CRE, Centre de base) ■ Soutenir la mise à niveau des systèmes semenciers nationaux et des marchés semenciers régionaux ■ Accompagner les producteurs et organisations impliqués dans la transition agroécologique et la promotion des systèmes semenciers des agriculteurs ■ Appuyer l'expérimentation et la mise à l'échelle des méthodes innovantes pour traiter la question de la finance rurale en collaboration avec la SFI, la T&C et des banques commerciales ■ Appuyer les CNS pour coordonner les projets en adoptant l'approche IAR4D, y compris en promouvant les chaînes de valeur et les plateformes d'innovation ■ Faciliter le renforcement des capacités des acteurs tout au long des chaînes de valeur sélectionnées pour améliorer l'utilisation des T&I agricoles améliorées ■ Ouvrir un bureau de liaison en Afrique centrale pour plus de proximité dans la gestion et la coordination des programmes et projets

Objectifs stratégiques	Activités
<p>Appuyer la conception des programmes afin de démontrer l'impact de la science, de la technologie et des innovations pour satisfaire la demande croissante en connaissances (à propos de ce qui marche et de ce qui peut être mis à l'échelle) sur les objectifs de développement</p>	<ul style="list-style-type: none"> ■ Développer des politiques portant sur la transformation agricole en AOC et en assurer une diffusion efficace auprès des décideurs et des parties prenantes pertinentes ■ Définir les voies possibles et la bonne combinaison d'approches en vue de la mise à l'échelle des technologies et des innovations pour un large impact et des interventions réussies du CORAF en Afrique de l'Ouest et du Centre ■ Créer une communauté de pratique pour les évaluations d'impact et renforcer les capacités pour obtenir une masse critique d'experts ■ Développer l'approche fondée sur l'économie de la proximité pour soutenir les technologies endogènes ■ Prendre des dispositions pour développer la résilience aux situations d'urgence et les programmes de sortie de crise des systèmes alimentaires de l'AOC chaque fois que nécessaire ■ Élaborer des plans pour les évaluations d'impact concernant toutes les interventions et s'assurer qu'ils ont été convenablement budgétisés et que les ressources humaines nécessaires pour la conduite des évaluations sont embauchées à temps ■ Procéder à des analyses coûts/bénéfices (ACB) pour des T&I réussies (impact potentiel élevé)

5.2.2. Pilier d'activités 2 – Renforcement des capacités en recherche agricole pour le développement

Le pilier d'activités 2 porte sur le développement et le renforcement des capacités des SNRA, des CNS et des CER ainsi que du Secrétariat exécutif du CORAF. La bonne conduite des activités de ce pilier permettra l'atteinte du résultat 3 du PS et du PO. Le Tableau 2 présente les objectifs stratégiques et les activités de ce pilier.

Tableau 2 : Objectifs stratégiques et activités clés pour renforcer les capacités de recherche agricole pour le développement en AOC

Objectifs stratégiques	Activités
<p>Appuyer les SNRA dans la création de systèmes réels, fonctionnels et interactifs pour faire avancer la science, la technologie et l'innovation en vue de la transformation agricole en AOC</p>	<ul style="list-style-type: none"> ■ Appuyer le développement et la mise en œuvre du plan de renforcement des capacités des SNRA en utilisant les résultats du projet AHC-STAFF « Cadre pour le développement des ressources humaines en science, technologie et agro-entrepreneuriat pour la sécurité alimentaire en Afrique » ■ Concevoir et mettre en œuvre un programme de coaching/ mentorat systématique pour les jeunes diplômés afin de les intégrer et de les aider à remplacer progressivement les chercheurs scientifiques en retraite en utilisant le modèle de formation du PPAO ■ Renforcer les capacités des chercheurs par des formations avec diplômes (MSc, PhD, etc. et organiser des sessions courtes sur des thèmes d'intérêt pour les universitaires en AOC) ■ Appuyer les universités dans la révision et la mise en œuvre des curriculums pour rendre les diplômés en sciences agricoles pertinents pour le secteur agricole et ainsi capables de fournir des solutions pratiques aux défis agricoles de la région avec le secteur privé, l'industrie et les parties prenantes dans des domaines sélectionnés; ■ Développer des cadres et des directions stratégiques, orientations et outils (y compris des modèles et modules) pour fournir un appui aux SNRA afin d'assurer leur orientation vers les objectifs des politiques agricoles du PDDAA et des CER.
<p>Renforcer le nouveau modèle (CRE) de production des innovations en AOC</p>	<ul style="list-style-type: none"> ■ Appuyer les CNS pour leur évolution en CRE : évaluer les CNS existants en utilisant les neuf critères, appuyer l'actualisation et la mise en œuvre des plans de développement institutionnel. ■ Appuyer les CRE pour obtenir l'accréditation CER ■ Appuyer les CRE pour s'ouvrir à la région de l'AOC, au-delà des frontières ■ Appuyer les CRE pour avoir des coordinateurs scientifiques parmi les chercheurs de la région en AOC, après les appels à manifestation d'intérêts ■ Prendre des mesures pour transformer les CRE en moteurs de production ■ Permettre aux membres du CST de participer aux activités d'animation scientifique organisées par les unités de recherche ■ Renforcer le réseautage et les partenariats régionaux et internationaux pour améliorer le renforcement des capacités en science, technologie et innovation à travers la création de clusters. ■ Appuyer les CNS/CRE pour l'établissement de centres d'incubation pour les jeunes et les femmes orientés vers les start-up pour la promotion des T&I agricoles prometteuses ■ Promouvoir le « Farm Academy Model Entreprises (FAME) » pour se former efficacement à la conduite des affaires ■ Commissionner des sous-projets aux CNS et aux CRE
<p>Renforcer les capacités institutionnelles du Secrétariat exécutif</p>	<ul style="list-style-type: none"> ■ Renforcer les capacités organisationnelles du CORAF ■ Recruter et retenir le personnel de base en relation avec la vision, la mission et les principales fonctions ■ Développer un protocole d'engagement de partenariat (PEP), s'étendant à l'utilisation de l'expertise non résidentielle, notamment du SNRA ■ Construire un système durable de partage des coûts d'exploitation avec d'autres OSR et le FARA ■ Mettre en place de bons systèmes de gestion financière ■ Améliorer le système de communication et de marketing ■ Appuyer la sensibilisation du public, le développement des affaires et la mobilisation des ressources ■ Améliorer les partenariats et la gestion des contrats ■ Concevoir et mettre en place un système solide de suivi-évaluation, d'apprentissage et d'évaluation d'impact

5.2.3. Pilier d'activités 3 – Gestion des connaissances et prospective

Le pilier « Gestion des connaissances et prospective » sera focalisé sur la mise en place d'un système amélioré de gestion des connaissances ainsi que sur l'exploitation des informations à propos des futurs possibles pour informer la prise de décision dans le domaine de la recherche et du développement agricoles. La mise en œuvre des activités de ce pilier s'inscrira dans le résultat 4 « La demande en connaissances agricoles provenant des clients cibles est facilitée et satisfaite ». Le Tableau 3 présente les objectifs stratégiques et les activités en gestion des connaissances et prospective.



Tableau 3 : Objectifs stratégiques et principales activités en gestion des connaissances et prospective

Objectifs stratégiques	Activités
<p>Système amélioré de gestion des connaissances</p>	<ul style="list-style-type: none"> ■ Identifier les besoins des parties prenantes en connaissances agricoles ■ Développer des outils appropriés de gestion des connaissances (plateformes d'innovation, alliances, réseaux, événements d'apprentissage, bases de données et portails web), ■ Faciliter l'accès aux outils TIC éprouvés pour l'amélioration de la prise de décision pour les chaînes de valeur agroalimentaires ■ Faciliter l'accès à l'information scientifique sur les technologies et les innovations, d'une manière compréhensible pour les producteurs analphabètes qui sont majoritaires dans les communautés rurales de la région AOC ■ Faciliter la conception et la mise en forme de l'information pour cibler les différentes parties prenantes pour la diffusion, l'accès facile et la visibilité ; par exemple, la CEDEAO demande des notes de politiques à partager avec les ministres/les chefs d'État; ■ Développer des produits de connaissance spécifiques comme des bases de données et des produits multimédias pouvant être utilisés pour concevoir des modèles qui informent la prise de décision à différents niveaux ■ Élaborer et mettre en œuvre une stratégie de communication et de marketing du CORAF ■ Promouvoir la mise à l'échelle des interventions réussies et la production de preuves crédibles et de connaissances qui informent la prise de décisions efficaces en recherche agricole pour le développement (AR4D)
<p>Exploiter les informations sur les futurs possibles pour informer les processus de prise de décision et la détermination des priorités dans les systèmes de recherche et d'innovation agroalimentaires en AOC</p>	<ul style="list-style-type: none"> ■ Appuyer l'identification des thèmes de recherche fondamentale et des technologies et innovations émergentes susceptibles de produire les plus grands bénéfices économiques et sociaux ■ Appuyer le développement des capacités en prospective en AOC, aux niveaux individuel et organisationnel (construire un réseau de centres avec des capacités en analyse prospective) ■ Améliorer le système de communication numérique en utilisant de nouveaux outils web pour faciliter la communication et les échanges en temps de crise (création d'une plateforme propre au CORAF pour les réunions et webinaires) ■ Appuyer les unités de recherche opérationnelle (CNS, CRS, CRE et Centre de base) pour accéder aux dernières technologies IC ■ Appuyer les analyses économiques et politiques relatives à la transformation agricole pour aider à la prise de décisions par les CER, les SNRA et autres parties prenantes ■ Appuyer le développement de bases de données météorologiques et climatiques pour soutenir la prise de décisions par les agriculteurs (nouer des partenariats avec des centres comme AGRHYMET et WASCAL).

5.3. Intégration des questions transversales

Les thèmes transversaux sont très importants dans la mise en œuvre des projets du CORAF financés par les différents bailleurs de fonds en fonction de leurs propres priorités. Les enjeux transversaux du PO 2023-2027 sont des domaines supplémentaires pris en compte dans les différents projets. Ils représentent un outil efficace pour expliquer comment un impact ciblé dans une zone de projet peut également avoir un effet beaucoup plus large. Le PO 2023-2027 assurera le traitement efficace des questions transversales telles que les problèmes sociaux et environnementaux et l'adoption du système d'innovation agricole.

5.3.1. Sauvegardes environnementales et sociales

Le CORAF a un important rôle à jouer dans la facilitation et le financement du développement de l'approche IAR4D avec des activités qui portent sur la gestion efficace des ressources naturelles. Le cadre de gestion environnementale (CGE) du CORAF a été développé en 2008 pour prévenir tout préjudice envers les personnes et leur environnement lors de la mise en œuvre des programmes et projets. Ce cadre guide le CORAF et ses partenaires pour la conception et la mise en œuvre de tous les programmes et activités.

Le PO 2023-2027 sera mise en œuvre en s'assurant au préalable que tous les programmes du font l'objet d'une évaluation environnementale initiale (EEI) et que toute sous-subsvention aux partenaires du CORAF pour la mise en œuvre des activités est soumise à un formulaire de revue environnementale satisfaisante (FRE). Lors de l'élaboration du plan de surveillance et d'atténuation de l'environnement (EMMP), le CORAF utilisera l'IEE et le rapport d'évaluation des pesticides et le plan d'action pour une utilisation saine (PERSUAP) élaborés dans le cadre de l'initiative Feed the Future (FtF) [Nourrir le futur].

Lors de la mise en œuvre du PO 2023-2027, le CORAF intégrera toutes les mesures de protection dans une stratégie institutionnelle appelée Responsabilité Sociale Organisationnelle (RSO) qui permettra d'évaluer l'impact des décisions et activités (programmes et projets) sur le personnel, la société et l'environnement, en tenant compte des valeurs éthiques du CORAF et des attentes des parties prenantes.

5.3.2. Systèmes d'innovation agricole

L'approche IAR4D est utilisée par le CORAF et ses partenaires dans tous les projets de recherche pour le développement menés sur l'ensemble du territoire de la région de l'AOC. Une forte adoption de la démarche est notée, comme en témoigne le nombre de plateformes d'innovation (PI) qui existent dans les pays de la région de l'AOC. Dans la mise en œuvre du PO 2023-2027, le CORAF continuera à animer le système d'innovation agricole (SIA) pour améliorer son système de livraison des résultats de la recherche et augmenter le taux d'adoption des technologies et des innovations par les utilisateurs finaux et tous les acteurs des chaînes de valeur dans les communautés de pratique situés dans les zones d'intervention des projets. La mise en place de plateformes numériques, gérées par le secrétariat exécutif du CORAF, renforcera encore le dispositif, permettant ainsi de (i) faciliter l'accès aux données SIA de qualité pour les partenaires et (ii) améliorer la diffusion des connaissances scientifiques auprès des partenaires, bailleurs et les décideurs politiques dans les CER et les pays membres.



Passer aux actes

Pour garantir l'atteinte des objectifs du Plan stratégique du CORAF, la mise en œuvre du PO 2023-2027 mettra particulièrement l'accent sur les principales questions suivantes: (a) la détermination des priorités et la planification ; (b) la gestion des projets ; (c) la communication et le marketing ; (d) le partenariat et la mobilisation des ressources ; (e) le budget et le financement ; (f) le suivi, l'évaluation et le rapportage ; (g) la gestion des risques.

6.1 Détermination des priorités et planification

Un cadre de détermination des priorités et de planification sera élaboré et exécuté durant la mise en œuvre du PO 2023-2027. La mise en œuvre réussie des trois domaines d'intervention prioritaires présentés dans le PS 2018-2027 rendra les parties prenantes de l'AOC autonomes pour transformer le secteur agricole et pour sortir la population de la pauvreté, et les faire avancer vers la sécurité alimentaire et nutritionnelle nationale et une croissance économique rapide.

Dans l'élaboration des priorités du PO 2023-2027, une part importante reste occupée par les priorités déjà répertoriées des projets en cours. Il s'agit essentiellement des projets ABEE, PAIRED, FSRP, CAADP-XP4, TARSPPro, ProPAD, I REACH et BIO-RISKS. Ces projets se terminent au cours du PO 2023-2027 sauf ceux qui incluent une éventuelle deuxième phase. Il y a aussi des projets en pré-

paration avec des promesses de financement. Un processus de revue et de planification à moyen terme permettra leur intégration systématique dans le portefeuille de projets du PO. Il est également à noter que le nouvel environnement de mise en œuvre a donné lieu à de nouveaux défis, dont l'analyse permettra de les intégrer dans le processus de priorisation.

6.2. Gestion des projets

Le manuel de gestion des projets du CORAF qui décrit le mécanisme de performance des projets et régulièrement mis à jour en fonction des leçons apprises de la mise en œuvre des projets, servira toujours de guide dans le processus d'évaluation de leur pertinence. Le manuel de gestion de projet continuera d'être révisé au cours du PO 2023-2027 pour répondre aux exigences des nouveaux projets, qu'ils soient parrainés ou non. Il est important dans l'évaluation de s'assurer que tout projet est aligné avec la mission, les objectifs et les orientations du CORAF dans le DIP.

Une attention particulière sera portée au financement des unités opérationnelles (CNS, CRS, CRE et Centre de base) en considérant leur vocation régionale. Les unités opérationnelles existantes doivent être renforcées pour remplir leur mission de recherche agronomique pour le développement au profit des communautés rurales de pratiques

et d'acteurs de l'AOC. Outre le financement, ils ont également besoin d'une expertise, de compétences et d'installations de recherche spécifiques, notamment une masse critique de chercheurs et de personnel de soutien technique ainsi que des laboratoires fonctionnels et des domaines de recherche pour prendre en charge les demandes exprimées par les utilisateurs finaux.

Pour chaque DIP, des appels à propositions de recherche seront lancés par le Secrétariat exécutif du CORAF. Toutes les propositions soumises seront évaluées par le CST en utilisant un ensemble de critères généraux, scientifiques et financiers. Le Secrétariat exécutif invitera des experts à assister à l'évaluation des propositions de recherche et publiera un calendrier et un échéancier pour l'achèvement de l'évaluation des propositions soumises.

6.3. Communication et Marketing

A travers la Communication et le Marketing, le CORAF souhaite mettre en place un système d'information pour toutes les parties prenantes. Le CORAF s'est engagé à informer régulièrement et en temps réel les bailleurs, partenaires et collaborateurs, mais aussi à diffuser des informations opportunes et pertinentes dans l'ensemble du secteur agricole de la région, en particulier auprès des décideurs qui sont en charge de l'élaboration des politiques agricoles (CER et pays membres). Selon les conclusions de l'évaluation à mi-parcours du CORAF, l'organisation a réalisé des améliorations significatives dans ce domaine. Pour rappel, le CORAF a développé une bonne Stratégie de Communication et de Marketing en utilisant des supports technologiques de communication modernes, accessibles à la plupart des parties prenantes et utilisateurs finaux des technologies et innovations agricoles. Il s'agit notamment de : (i) une nouvelle télévision Agripreneur qui offre une opportunité unique d'atteindre les acteurs de l'agriculture en Afrique, (ii) l'engagement du public via les médias sociaux (Facebook, LinkedIn, Instagram, Twitter, YouTube et Flickr), et (iii) Newsletter : une version

brève, distribuée mensuellement à une liste de diffusion d'environ 4000 e-mails. Dans le même élan, le CORAF continuera à produire des publications dans les langues appropriées pour inclure un rapport annuel, un bulletin trimestriel, des fiches d'information, des notes d'information, des manuels de bonnes pratiques, des manuels de formation, des guides de formation et des bulletins, en format numérique et papier pour être mis à disposition pour distribution aux partenaires.

Le Gestionnaire de la Communication et Marketing (GCM) fait partie de l'équipe de base du SE du CORAF. Il est chargé de la gestion de l'information et de l'image de l'organisation. Il supervise la gestion de l'information et l'image de l'organisation, pour montrer l'institutionnalisation de la gestion des connaissances au CORAF. Dans la poursuite des améliorations, le CORAF doit clairement intégrer des approches et des outils de gestion des connaissances dans un SGC plus centralisé et plus robuste afin d'améliorer encore la communication institutionnelle. Il est nécessaire de: (i) capturer les connaissances intra et interdisciplinaires et favoriser les échanges de connaissances au-delà des informations spécifiques au programme, (ii) lier l'aspect humain de la gestion des connaissances avec des interventions axées sur la technologie, (iii) mettre l'accent sur l'apprentissage en quantité égale ou supérieure à celle des données de productivité ou de gestion de projet, (v) tirer parti du réseau d'experts techniques affiliés du CORAF de l'AOC pour développer et partager différentes idées et informations tactiques lorsqu'il est nécessaire et (vi) s'approprier et distribuer les connaissances générées par les PI à des utilisateurs finaux plus larges via des plateformes centralisées.

Des progrès significatifs ont été notés dans la communication du CORAF en : (i) améliorant la visibilité et les résultats du CORAF, (ii) soutenant les efforts de l'organisation pour attirer de nouveaux bailleurs/ressources, en particulier dans le plaidoyer du Directeur Exécutif auprès des SNRA et des États membres ainsi que dans les efforts de mobilisation

des ressources et (iii) améliorant la réputation de l'organisation en tant qu'institution axée sur les résultats.

Le rapport d'évaluation a montré que le CORAF a développé un important plan de communication pour mieux gérer les défis identifiés dans le domaine de la Communication et du Marketing. La mise en œuvre du plan durera jusqu'au PO 2023-2027 pour atteindre les objectifs fixés dans la stratégie. Les principaux points couverts par le plan sont :

Le CORAF devrait intensifier les communications stratégiques axées sur l'influence des parties prenantes internes et essentielles d'une manière qui engendre un sentiment d'appropriation et aide à garantir l'engagement essentiel et le soutien au CORAF de la part des SNRA, des CER et d'autres partenaires.

Les communications doivent faire une segmentation des partenaires/du public pour comprendre les besoins de communication et les lacunes des différentes parties prenantes, en particulier celles qui ont une influence politique ou celles qui occupent des postes clés et influents qui pourraient aider à donner au CORAF une pertinence politique importante. Cela devrait aider à informer une communication ciblée pour améliorer les relations et la coordination entre le CORAF et les principales parties prenantes.

Le CORAF devrait développer une stratégie de communication interne pour inclure les CNS, une meilleure cartographie des partenaires internes, comprendre leurs besoins en connaissances et en communication, et développer les outils appropriés pour les atteindre.

Avec la mise en œuvre du plan opérationnel actuel et des plans de communication et de marketing entrant dans leurs dernières années, une évaluation complète (audit) de la stratégie de communication

et de marketing devrait être menée. Les résultats de l'audit doivent être utilisés pour éclairer l'élaboration de la nouvelle stratégie de communication et de marketing.

Le CORAF devrait explorer le développement d'une stratégie intégrée qui tire parti des croisements importants dans les outils et plates-formes TIC à travers les fonctions de GC, de communication et de suivi, évaluation, redevabilité et apprentissage (MEAL), pour améliorer la collaboration sur la préservation et le transfert des connaissances afin d'améliorer l'efficacité, l'efficacité et de réduire les doublons potentiels.

Le CORAF devrait prioriser et accélérer le processus de déploiement de la plateforme DELTA.

6.4. Partenariat et mobilisation des ressources

6.4.1 Partenariat

Le CORAF s'acquittera efficacement de son mandat en développant des partenariats fonctionnels pour la mise en œuvre du PO 2023-2027. Le CORAF sera innovant dans le choix de ses partenaires et dans le développement des partenariats et des alliances, de manière à tirer parti de leur expertise et d'autres ressources, tout en maintenant des relations utiles et productives avec tous les partenaires. Le CORAF s'appuie fortement sur le partenariat gagnant et le rôle de chaque partenaire dans son domaine d'expertise, pour lutter contre l'insécurité alimentaire et améliorer la résilience des systèmes alimentaires dans la région de l'AOC. Le CORAF met en œuvre une approche intégrée pour relever les défis identifiés dans la performance du SIA. Pour le PO 2023-2027, le CORAF fondera son partenariat sur les orientations détaillées dans son plan d'engagement public et de sensibilisation. Le choix des partenaires est stratégique pour le CORAF et sa participation à des alliances n'est pas exclue, afin de bénéficier de l'expertise des autres tous en offrant, en retour, le cadre du CORAF, pour des actions concertées.

Le CORAF a su mettre en place un large réseau de partenariat. Les partenaires membres du système d'innovation agricole (SIA) sont pour la plupart membres du Conseil d'Administration et participent pleinement à la gestion de l'organisation, notamment à tous les processus décisionnels. Le partenariat au CORAF est large et diversifié. En effet, les partenaires viennent de toute la région de l'AOC comprenant notamment les OSR, les SNRA, les Universités, les institutions publiques des États membres, les CER et instituts spécialisés, les Unions monétaires, les bailleurs de fonds, les organisations internationales, les Centres internationaux de recherche agricole, les ONG, le secteur privé national et régional, les plateformes des organisations de producteurs, éleveurs, pêcheurs et forestiers ainsi que les partenaires techniques au développement et les missions diplomatiques présentes dans la région de l'AOC.

Le CORAF élabore actuellement un protocole d'engagement de partenariat avec les partenaires concernés. Dans le même temps, l'organisation continuera à renforcer le cadre établi pour examiner l'intention stratégique de ses principales fonctions et les implications pour la compétitivité dans l'espace régional de l'agriculture et de la recherche, mettant en évidence la manière dont elle valorise les compétences au sein de ses fonctions de base connexes.

Le Tableau 4 présente une liste des partenaires impliqués dans les trois piliers d'activité.

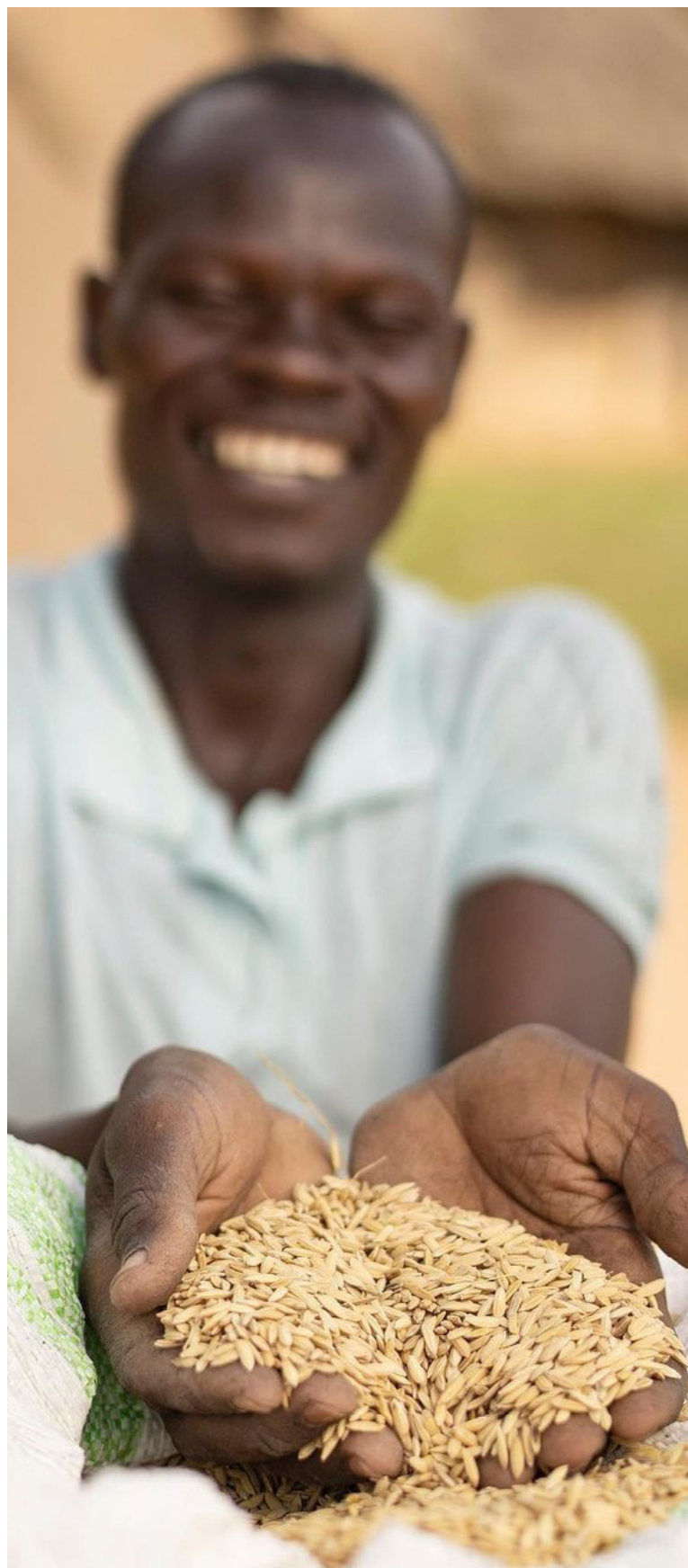


Tableau 4 : Liste indicative des partenaires pour les piliers d'activités

Piliers d'activités	Principaux éléments	Exemples de partenaires
<p>Pilier I : Communauté de pratique sur la mise à l'échelle des T&I pour un impact durable</p>	<p>Accroissement de la génération, de la diffusion, de l'utilisation et de l'adoption des T&I améliorées en AOC</p> <p>Promotion du développement des marchés et établissement de partenariats public-privé (PPP) pour le développement des entreprises et de la chaîne de valeur</p> <p>Augmentation de l'impact des T&I en AOC</p>	<p>Niveau National: ministères du gouvernement pertinents, INRA, institutions d'enseignement supérieur, organisations paysannes et OSC et ONG locales</p> <p>Niveau sous-régional: CNS et CRE, institutions d'enseignement supérieur, PRASAC, CIRDES, WALIC, CARBAP, RESCAR, CEDEAO, UEMOA, ECCAS, CEMAC, CILSS, Hub Rural, CEBEVIRHA, ROPPA, PROPAC, APESS, RBM, AFAO, secteur privé, Université Félix HOUPHOUËT-BOIGNY</p> <p>Niveau international: FARA, AFAAS, ASARECA, CCARDESA, One-CGIARs, ARIs, CIRAD, IRD, IBP, AGRA, AATF, SDC, IDRC, Banque Mondiale, Agence du NEPAD, CTA, FAO, Radios Rurales Internationales, ONG internationales travaillant dans la sous-région, WASCAL, IFPRI, SSG, FEWACCI, CIMMYT, IFDC, AFRICASEEDS, AFRICARICE, IRRI, APBA, WALIC, CCAFS, ILRI, World Fish,, World Vegetables, TASAI, AFSTA, WAFF, LadyAgri, AcSSA Afrique Verte, Université de Wageningen</p>
<p>Pilier II : Renforcement des capacités régionales intégrées en recherche et innovations dans le domaine de l'agroalimentaire</p>	<p>Appui au processus de transformation des CNS en CRE</p> <p>Développement des capacités humaines dans des domaines pertinents de la recherche et du développement agricoles</p>	<p>Niveau national: ministères du gouvernement pertinents, INRA, institutions d'enseignement supérieur, organisations paysannes, OSC et ONG locales et universités</p> <p>Niveau sous-régional: CNS et CRE, CARBAP, CIRDES; WALIC, PRASAC, CEDEAO, UEMOA, ECCAS, CEMAC, CILSS, ROPPA, PROPAC, APESS, RBM, ONG, Secteur privé</p> <p>Niveau International: FARA, One-CGIAR, IRA, CTA, FAO, laboratoire d'innovation, IITA, ICRISAT, AKADEMIYA2063, CIAT</p>
<p>Pilier III : Gestion des connaissances et prospective</p>	<p>Exploitation des informations à propos des futurs possibles pour informer les processus actuels de prise de décisions</p> <p>Collecte, organisation, analyse, synthèse et diffusion des données, informations et connaissances</p>	<p>Niveau national: ministères du gouvernement pertinents, INRA, institutions d'enseignement supérieur, organisations faitières nationales</p> <p>Niveau sous-régional: CEDEAO; UEMOA; ECCAS, CEMAC, CIRDES; CILSS (INSAH, CRA, AGRHYMET); WASCAL; CNS et CRE, FRAO et les organisations faitières nationales</p> <p>International: FARA, CGIAR, Agence du NEPAD, FAO, CTA, OMS, KSU, UNICEF</p>

6.4.2 Mobilisation des ressources

Un Plan de mobilisation des ressources (PMR) a été élaboré et adopté par l'Assemblée générale du CORAF en avril 2018. Ce PMR doit être révisé et contextualisé pour faciliter la mise en œuvre du PO 2023-2027, en tenant compte des nouvelles opportunités. Il faudra s'assurer que la mobilisation des ressources reflète le mandat et le plan stratégique du CORAF, à partir d'une approche qui attire les contributeurs autour de ce plan stratégique et de son volet opérationnel. Il devrait également permettre au CORAF de se doter de ressources suffisantes pour assurer le fonctionnement durable du secrétariat.

Les principales sources de financement du CORAF pour la mise en œuvre du PO 2023-2027 restent les suivantes : (i) les contributions des membres des Systèmes Nationaux de Recherche Agricole (SNRA), (ii) les subventions de fonctionnement et d'investissement des Communautés Economiques telles que la CEDEAO, CEEAC, UEMOA, CEMAC et partenaires techniques et financiers, (iii) les revenus des intérêts des fonds mis à la disposition du CORAF, (iv) les frais de gestion (frais généraux), (v) les dons et legs reçus et (vi) les services rendus par les experts du CORAF

Quelques points que le CORAF doit intégrer dans la stratégie de mobilisation actuelle:

a. Grands programmes financés par les bailleurs

- ▶ Le CORAF doit élargir sa base de partenaires financiers potentiels (voir nouveaux contextes en AOC) et organiser une conférence des bailleurs. Le CORAF doit contacter et discuter en B2B avec tous les bailleurs de fonds pour bien préparer la conférence.
 - ▶ Le CORAF compte sur les ressources des programmes et projets à mettre en œuvre au cours du PO 2023-2027. Pour le moment, les projets en cours suivants sont répertoriés:
 - TARSPRO jusqu'en octobre 2024
 - FSRP projet quinquennal phase 1
 - PRAPS-II jusqu'en septembre 2024
 - Phase pilote du projet i-REACH sur 4 ans
 - CAADP-XP4 jusqu'en décembre 2023
 - Projet ABEE de 5 ans, jusqu'en septembre 2024
 - BioRisques jusqu'en décembre 2024
- Quelle stratégie a été mise en place pour mobiliser des ressources possibles sur la période du plan opérationnel 2023-2027. Les nouveaux projets et projets en cours avec un financement sécurisé doivent être répertoriés. Il revient au CORAF d'utiliser ses capacités de négociation et sa force pour convaincre les partenaires dans les domaines suivants:
- ▶ Le CORAF doit développer un partenariat scientifique fort et articulé avec le «One-CGIAR ». Quelques projets sont en préparation avec une forte probabilité d'être financés principalement dans l'élevage, la lutte contre les ravageurs et la résilience au changement climatique.
 - ▶ Le CORAF doit élargir ses partenaires financiers potentiels (voir nouveaux contextes et programmes), et organiser une conférence des bailleurs notamment en Afrique centrale où le CORAF doit démontrer sa volonté d'être physiquement présent dans la région. Le CORAF doit contacter et discuter de manière B2B avec tous les bailleurs de fonds pour bien préparer la conférence.
 - ▶ Il existe un certain nombre d'initiatives régionales de partenaires techniques que le CORAF doit contacter pour établir un partenariat opérationnel : par exemple, l'initiative « Main dans la main » de la FAO ou la COP/Contribution déterminée au niveau national (CDN) ainsi que d'autres programmes et projets que les États de l'AOC souhaiteraient mettre en place (avec

l'aide de divers bailleurs de fonds) en réponse au changement climatique (principalement l'adaptation en agriculture) et d'autres programmes et projets non répertoriés. Le CORAF peut avoir un rôle important à jouer dans ces initiatives. Le CORAF doit repenser le partenariat et inclure des partenaires réellement compétents dans leur domaine, comme certaines ONG avec lesquelles il serait proposé de co-construire des projets et de partager des expériences : par exemple, Oxfam International a un important volet de renforcement des capacités dans son programme visant à la formation des femmes au leadership entrepreneurial et à l'autonomisation dans l'agroalimentaire, la transformation des fruits et légumes ; Le PAM intervient dans tous les pays de l'AOC en relation avec les services nationaux de sécurité alimentaire et de nutrition pour mettre à disposition des agriculteurs des semences et autres intrants agricoles. Le PAM passe par les prestataires de services pour collecter les intrants les plus appropriés. Il faudra que le CORAF utilise sa crédibilité reconnue comme avantage comparatif, dans la négociation d'un partenariat gagnant-gagnant (leçons tirées d'Ebola avec la BM).

- ▶ Au niveau régional, le CORAF peut coordonner ou être clairement impliqué dans la mise en œuvre des programmes et projets régionaux (PRAPS, PARIIS, P2RS dans l'espace CE-DEAO, opportunités dans l'espace CEEAC à rechercher). Le CORAF doit participer aux négociations antérieures avec la CEEAC pour que le CORAF joue le rôle que joue l'ARAA dans la région de l'AO. Le CORAF devrait devenir une institution technique spécialisée et assumer la supervision et la coordination des programmes et projets de recherche et développement agricole de la CEEAC.
- ▶ Le CORAF doit accompagner les bailleurs de fonds dans la mise en œuvre de divers pro-

jets de développement agricole, financés au niveau de la sous-région de l'AOC, en prenant en charge les aspects de diffusion des résultats de la recherche (exemple du projet FIDA d'accompagnement des producteurs du G5 Sahel à renforcer la résilience). Le CORAF doit développer une stratégie pour être informé de tout projet initié au niveau régional (CER, UEMOA, CEMAC), ou essayer d'avoir un intermédiaire de haut niveau dans le réseau qui peut plaider au profit du CORAF. La première étape consiste à participer à la révision de la PAC, du NAFNSIP, et à l'élaboration de stratégies pour créer un environnement propice à accélérer la transformation de l'agriculture en AOC.

- ▶ Renforcement des capacités : Le CORAF a beaucoup à offrir en matière de renforcement des capacités et peut bénéficier d'opportunités de subventions dans le développement agricole : BM, FIDA, USAID, etc. Le CORAF peut également organiser des sessions de formation très spécifiques pour capter des fonds ou des ressources financières mobilisées par d'autres partenaires ou institutions lors de la mise en œuvre de leurs activités. Il est également possible pour le CORAF de signer des conventions de stage ou d'immersion avec des universités (Ecole Doctorale) ou des écoles internationales de la région de l'AOC qui organiseraient des cours pratiques rémunérés (frais de scolarité) dans le domaine des Relations Internationales en Agriculture. Des Unités Opérationnelles peuvent être associées à la mise en œuvre de ces cours.

b. Les CNS/CRE comme moteurs de livraison

- ▶ Les CNS et CRS doivent accompagner les particuliers pour élargir leurs marchés et transformer les produits agricoles. Un label CORAF ou CRE doit être apposé sur le produit pour montrer sa qualité. Cet étiquetage doit augmenter la valeur marchande du produit agricole et sa visibilité.

- ▶ Le CORAF doit montrer des capacités à conduire des missions de conseil aux niveaux sous-régional, régional et international, en collaboration avec le personnel des unités opérationnelles (CNS, CRS, CRE et le Centre de base).
 - ▶ Les CNS, CRS, CRE et Centres de base sont à la pointe du système de livraison de technologie et d'innovation du CORAF. Ces unités de recherche opérationnelle peuvent être très efficaces en raison de leur proximité avec les acteurs de la chaîne de valeur dans la communauté de pratique mais aussi en travaillant en étroite collaboration avec le secteur privé et les partenaires NARES.
- c. Autonomie financière**
- ▶ Initiative de dotation : Le CORAF peut rechercher des moyens de créer un fonds de dotation pour créer une source permanente de financement, qui peut aider par exemple à couvrir une partie des coûts de fonctionnement. Quelles sont les initiatives qui peuvent susciter l'intérêt des bailleurs de fonds ou de tout partenaire financier qui accepterait de financer les activités du CORAF ? Pour atteindre cet objectif, le CORAF doit (i) construire une redevabilité beaucoup plus visible (ii) renforcer sa présence dans la région et les communautés d'Afrique centrale et (iii) améliorer sa visibilité. Il est important que le CORAF active son engagement public et son plan de sensibilisation développé en 2020 pour amener un certain nombre de partenaires à s'intéresser davantage au CORAF, en particulier le secteur privé, les entreprises publiques, les organisations paysannes et (iv) construire de nouveaux partenariats et contribuer à mobiliser des ressources supplémentaires pour réaliser la vision et la mission du CORAF.
 - ▶ Le recouvrement des coûts indirects est comme d'habitude mais le CORAF doit être plus performant sur ce point.
- ▶ La maîtrise du niveau des charges de fonctionnement du Secrétariat Exécutif est un impératif pour le CORAF en lien avec le nombre d'agents de base recommandé par l'audit.
 - ▶ Le CORAF doit développer un protocole d'engagement de partenariat, s'étendant à l'utilisation de l'expertise non résidentielle (par ex. des SNRA pour l'utilisation de leur personnel - cela a des implications juridiques). Ce que nous visons tous, c'est d'impliquer ceux qui aident le CORAF à mettre en œuvre son programme, ce qui est facilité par la convergence des objectifs, par le partage des ressources (comme signe d'engagement)
 - ▶ Dans le cadre de la mise en œuvre du projet CAADP-XP4, il faudra revoir la stratégie de partage des coûts initiée il y a deux ans avec le FARA et qui ne semble pas fonctionner. Quelles sont les raisons et quelles nouvelles pistes pour renforcer et dynamiser le partenariat entre le FARA et les OSR, dans ce domaine de partage des coûts ?
- d. Cadre de responsabilité**
- ▶ Le CORAF doit identifier une ou deux personnalités scientifiques africaines de haut niveau, identifiées par le Conseil d'Administration ou l'Assemblée Générale pour plaider en faveur de l'organisation, notamment auprès des bailleurs de fonds. Il est à noter qu'un bon pourcentage des ressources financières obtenues auprès des institutions de financement est mobilisé par intermédiation.
 - ▶ Le CORAF peut probablement utiliser son réseau en tant que prestataire de services dans l'organisation de séminaires ou d'ateliers internationaux, régionaux et nationaux dans la région de l'AOC.
 - ▶ Le CORAF a besoin d'organiser une conférence internationale annuelle à Dakar, « les Rendez-vous Agricoles du CORAF de Dakar » sur

un ou plusieurs thèmes scientifiques. Tous les participants devront payer des frais d'inscription pour y assister. Des ressources financières peuvent être mobilisées auprès de bailleurs, sponsors, agro-industries, commerciaux, etc..

6.5 Budget et financement

6.5.1. Budgétisation : un modèle axé sur les résultats

Les ressources financières pour assurer la mise en œuvre du PO 2023-2027 proviennent principalement des projets en cours (ABEE, PAIRED, FSRP, CAADP-XP4, TARSPPro, ProPAD, iREACH et BIO-RISKS) et des projets futurs dont le financement est sécurisé (FSRP et probable 2e phase de projets en cours). Le CORAF devrait également investir dans des activités sur ressources propres qui pourraient contribuer à la prise en charge d'une partie du budget de fonctionnement du Secrétariat Exécutif.

Une fois, les ressources financières mobilisées, deux principes vont guider le mode de budgétisation. D'abord, un budget axé sur les résultats est élaboré pour s'assurer que la plupart des fonds mobilisés sont dépensés dans des activités pour l'obtention des quatre résultats. Ensuite, il y a le principe de «recouvrement total des coûts », ce qui signifie que chaque programme devra supporter tous les coûts de mise en œuvre, y compris ceux relatifs aux activités de recherche, les coûts directs, l'appui technique ainsi que les frais généraux pour l'appui institutionnel. Le plan financier du CORAF est composé des deux centres de coûts suivants:

Recherche et développement- Ce centre de coûts couvre les dépenses totales directes pour (i) les activités de recherche sur le terrain, les études et analyses, (ii) les coûts directs et (iii) l'appui technique fourni par le Secrétariat exécutif pour chacun des quatre résultats.

Appui institutionnel- Ce centre couvre les coûts pour le bon fonctionnement (i) des systèmes de gouvernance du CORAF et (ii) des opérations du Secrétariat exécutif.

Le montant total du budget prévisionnel pour le PO 2023-2027 est évalué à 50 millions USD, incluant les projets de recherche et l'appui institutionnel (fonctionnement du Secrétariat exécutif et gouvernance). Il faut noter que 30 millions USD soit 60 % sont déjà sécurisés et les 40 % restants sont à mobiliser à partir de projets et d'initiatives qui sont dans le pipeline avec des financements pratiquement acquis, le CORAF n'attend que la notification de sa quote-part. Le Tableau 5 présente les ressources sécurisées mobilisées par le CORAF pour mettre en œuvre le PO 2023-2027.



Tableau 5. Ressources financières mobilisées pour le budget (USD) du PO 2023-2027 du CORAF

N°	Titre et statut du projet	Période de mise en œuvre	Budget Total (\$US)	Budget pour 2023 à la fin du project
En cours				
1	PDDAA ex-pilier IV Organisations régionales et sous-régionales africaines pour la recherche et l'innovation agricoles-PDDAA-XP4: Union Européenne	2019-2023	6 557 000	1 671 466
2	Renforcement de la résilience climatique et de la productivité agricole durable au Tchad (ProPAD): Banque Mondiale	2018-2023	770 000	250 000
3	Favoriser les réseaux de sélection et la capacité de sélection institutionnelle en Afrique de l'Ouest pour développer des cultures résilientes au climat pour les petits exploitants agricoles africains (ABEE): Union Européenne	2019-2024	9 968 102.3	3 500 000
4	Anticiper et gérer les bio-risques pour renforcer la résilience des agriculteurs face au changement climatique en AOC (WAVE): Union Européenne	2020-2024	5 681 818.2	2 770 000
5	Déploiement des technologies et innovations agricoles pour accroître la résilience des systèmes de production et des exploitations familiales en Afrique de l'Ouest et du Centre (TARSPRO): Coopération Suisse	2020-2024	10 146 428.6	4 894 127
Sous-total 1				13 085 593
Démarrage prévu en 2022				
6	Programme de résilience des systèmes alimentaires (FSRP): Banque Mondiale	-	10 000 000	8 100 000
7	Programme de Soutien au FSRP: Coopération Néerlandaise	-	8 000 000	7 100 000
8	Accélération de l'impact de la recherche climatique du CGIAR pour l'Afrique (AICCRA): Banque Mondiale	2020-2024	500 000	300 000
9	Projet de développement de la chaîne de valeur agricole inclusive et résiliente en Gambie (GIRAV): Banque Mondiale	2021-2026	1 000 000	700 000
10	CEDEAO-Emploi des jeunes: CEDEAO	2022-2024	300 000	300 000
Sous-total 2				16 500 000
Total (fonds sécurisés) pour OP 2023-2027)				29 585 593

Le CORAF compte aussi mobiliser au moins 13 million USD sur 5 ans, à partir des projets et initiatives qui vont démarrer au courant de l'année 2022. Le Tableau 6 présente les projets dont les démarrages sont imminents.

Tableau 6: Estimated budget (USD) of Projects about to start

N°	Titre et statut du projet	Période de mise en œuvre	Total Budget (\$US)
1	Appui de la Coopération Suisse à la mise en œuvre du Plan Stratégique du CORAF	2020-2027	19 317 857.1
2	Transformer les systèmes agroalimentaires en W&CA (TAFS-WCA) en partenariat avec One CGIAR	2022-2025	30 M
3	Projet BAORULA sur le développement des chaînes de valeur de deux espèces d'arbres, Baobab (<i>A. digitata</i>) et Marula (<i>S. birrea</i>): Horizon Europe Call	2023-2027	7 M€
4	Développement et mise à l'échelle d'aliments durables pour des systèmes alimentaires aquatiques résilients en Afrique subsaharienne (FASA) en partenariat avec Worldfish	2023-2027	472 940
5	Améliorer la sécurité, la compétitivité et la commercialisation des légumes pour améliorer les petits exploitants en W&CA en partenariat avec WorldVeg	-	-
6	Excellence en Sélection (EiB) en partenariat avec le CIMMYT	-	-
7	Initiative de sélection accélérée (ABI) de One CGIAR	-	-

Une autre opportunité de financement existe à travers la stratégie de redéploiement de CORAF dans la région de l'Afrique Centrale. Le CORAF va démarrer avec des activités à grand impact médiatique et politique (e.g. Forum des Leaders, ateliers de renforcement de capacité, voyages d'études pour accroître l'interconnexion avec l'Afrique de l'Ouest, montage de projets pour mobiliser les ressources, etc...), ce qui pourrait se faire avec un budget relativement modeste d'environ 7 million USD sur 3-5 ans, avec l'objectif d'arriver au montage de gros projets sous-régionaux, à partir de la troisième année, en privilégiant l'esprit d'intégration sous-régionale.

6.5.2. Stratégie de financement

La plupart des bailleurs internationaux du développement attribuent de plus en plus des subventions à des projets spécifiques. Ceci est encore plus vrai dans ce contexte où les communautés rurales de la région de l'AOC sont confrontées aux défis liés au changement climatique, à la pandémie et à la situation de conflit armé qui ont un impact négatif sur les systèmes alimentaires, toute la région d'intervention du CORAF. Dans le processus d'élaboration des projets pour le PO 2023 - 2027, le CORAF devra s'assurer de l'alignement des priorités dans les DIP avec celles des différents bailleurs, pour s'assurer de la soumission de projets « bancables » à ces partenaires financiers.

Il convient de rappeler qu'une part importante des frais généraux administratifs du CORAF provient de différentes sources. Normalement, ces frais administratifs auraient dû être financés à partir des frais généraux « facturés » aux projets spéciaux, que les bailleurs acceptent de moins en moins. Par conséquent, l'équipe de direction du CORAF et le Conseil d'administration du CORAF devraient continuer à explorer dans le Plan de mobilisation des ressources (PGR) des sources de « financement sans restriction » pour couvrir les frais généraux administratifs. Par ailleurs, le CORAF entend (i) réduire significativement ses coûts de fonction-

nement en adoptant le modèle « faire faire » par les Unités Opérationnelles (NCoS, RCoS, RCoE et Base-centre) qui seraient chargées de la coordination de la plupart des projets régionaux et (ii) augmenter sa présence en Afrique Centrale, pour permettre la mobilisation de plus de ressources financières pour cette sous-région et à partir de cette sous-région.

6.6 Suivi, évaluation et rapportage

L'amélioration du système de suivi/évaluation et d'apprentissage du CORAF est visible dans la stratégie globale mise en œuvre qui responsabilise les bailleurs tout en s'alignant sur les politiques et les cadres de résultats sous-régionaux, régionaux et mondiaux. La stratégie se concentre sur (i) l'harmonisation de la mesure au niveau de la collecte, (ii) la sensibilisation accrue au S&E en interne et parmi les SNRA, (iii) fournir aux partenaires les informations sur le rendement dont ils ont besoin pour assurer la responsabilité. Cependant, il convient de noter qu'il reste encore des défis importants à surmonter, notamment en termes de capacité de S&E au niveau des SNRA et du SE du CORAF. Pour améliorer l'obtention des résultats, le CORAF doit être en mesure de suivre à travers le S&E les progrès des interventions, les effets imprévus, et les impacts de diverses initiatives et programmes sur les moyens de subsistance de la majorité des bénéficiaires des pays de l'AOC. Le suivi est effectué par le biais du système de suivi, d'évaluation, d'apprentissage et d'évaluation d'impact (MELIA) conçu pour (i) inclure des revues, des évaluations et des études spéciales, (ii) renforcer les capacités des partenaires d'exécution et des collaborateurs, (iii) améliorer les liens avec les SNRA, (iv) améliorer la qualité et la gestion des données saisies et (v) renforcer l'apprentissage et améliorer les liens avec la gestion des connaissances et la communication.

Le CORAF s'est amélioré en institutionnalisant des procédures internes pour garantir que les informations collectées, traitées/analysées et rapportées

soient soumises à une assurance qualité (procédure d'évaluation de la qualité des données). Une plateforme en ligne de S&E et de partage de données est mise en place au secrétariat du CORAF pour améliorer la qualité de la saisie des données. Bien que cela puisse potentiellement renforcer les capacités du CNS et du CRE pour la collecte et la diffusion d'informations, il convient de noter que ces unités opérationnelles sont confrontées à des défis liés à l'équipement informatique et à l'accès à Internet ainsi qu'à la capacité des ressources humaines. À ce stade, le CORAF doit faciliter l'utilisation des plateformes en ligne qui nécessitent (i) une formation supplémentaire et de recyclage pour le personnel et (ii) un lien efficace entre les systèmes de S&E des SNRA et le centre MEAL du CORAF au Secrétariat.

Le CORAF a choisi d'utiliser la plateforme DELTA pour le S&E car l'équipe travaille avec un prestataire de services pour finaliser la mise en œuvre. La plateforme DELTA est un nouveau système automatisé de suivi et d'évaluation, rentable et flexible, son déploiement est en cours pour faciliter le S&E dans le PO 2023-2027.

Pour s'assurer que l'ensemble du système fonctionne correctement, le CORAF met en place un comité de suivi du programme pour soutenir davantage ces activités de suivi et l'application des leçons apprises de ces processus.

6.7 Gestion des risques

Un plan de gestion des risques décrit les mesures qui doivent être prises pour identifier, surveiller et contrôler les risques. L'identification et la gestion des risques est un processus continu et la responsabilité de chacun dans l'organisation. Les risques sont : (i) les incertitudes qui pourraient empêcher l'organisation d'atteindre ses buts et objectifs déclarés et (ii) les risques internes et externes liés au travail que le CORAF effectue en partenariat. Le plan est conçu pour gérer ces risques en termes d'actions à entreprendre pour les atténuer. L'identi-

fication et la gestion des risques est un processus continu et la responsabilité de chacun dans l'organisation.

Une équipe de gestion des risques a été créée pour faire partie de l'instance décisionnelle du CORAF pour répondre à un incident grave ou à une crise évolutive dans le pays hôte et la région environnante ou à tout autre incident survenant pendant la période de validation du plan. Un système de notation basé sur le jugement professionnel est utilisé pour fournir des informations sur les niveaux de risque : risque élevé (E), risque moyen (M) et risque faible (F).

Pour la mise en œuvre du PO 2023-2027, plusieurs nouveaux risques potentiels, dus au contexte actuel et à la dynamique partenariale observée, ont été ajoutés à la liste existante. (Tableau 7).

Tableau 7 : Risques et mesures d'atténuation pour garantir une mise en œuvre réussie du PO 2023-2027.
(E = élevé ; M := moyen ; F := faible)

Risques	Niveau du risque	Mesures d'atténuation
Risques financiers pour la durabilité du CORAF		
Désengagement des partenaires, perte du soutien des CER	M	<p>Les CER (CEDEAO, UEMOA, CEEAC, CEMAC) et les autres bailleurs doivent allouer au CORAF ses propres ressources pour son fonctionnement</p> <p>Développer une stratégie de financement du partenariat qui assure une stabilité à plus long terme et élimine les risques liés au financement à court terme et à une très petite base de bailleurs</p>
Faible contribution financière de la part des SNRA	E	<p>Créer une plateforme interactive avec les autorités des SNRA (DG, DS, etc.), avec des réunions annuelles</p> <p>Renforcer la communication et le marketing institutionnels du CORAF</p>
De lourdes procédures de décaissement	M	<p>En coopération avec les bailleurs, évaluer les procédures de gestion des fonds et les adapter aux réalités du terrain</p> <p>Renforcer les capacités des équipes de mise en œuvre des projets</p>
Absence de fonds propres et forte dépendance des ressources financières des projets	E	<p>Mobilisation des ressources pour constituer des fonds propres non restreints pour le financement des fonctions de base du CORAF à travers les contributions des CER et des pays)</p> <p>Définition d'un taux certifié de coûts indirects que le CORAF doit appliquer à tous ses accords de financement</p> <p>Instituer un mécanisme de recouvrement intégral des coûts appliqué à tous les projets</p>
Faibles capacités des SNRA à gérer les fonds alloués par le CORAF à la mise en œuvre des projets	M	<p>Une meilleure reddition de comptes et une implication pratique des autorités des SNRA (DG, DS, etc.) dans la gestion des projets du CORAF</p>
Manque de stratégie pour faire face à la crise et à la pandémie	E	<p>Mettre en place un système de veille fonctionnelle pour anticiper les événements</p> <p>Développer à très court terme un programme d'urgence, aligné sur les nouvelles priorités des États, des CER et des bailleurs de fonds</p>
Conformité avec les lois et réputation		
Statut légal non approprié à la nouvelle vision et mission du CORAF (interne au pays hôte et externe aux niveaux sous-régional et international)	M	<p>Révision des textes juridiques internes du CORAF Poursuite des discussions en cours sur la révision de l'accord de siège et des autres textes juridiques externes (institution internationale de droit public)</p>
Démotivation et démobilitation du personnel du Secrétariat exécutif	E	<p>Mettre en place une politique de maintien du personnel (conditions de travail attractives, plan de relève, etc.)</p>

Risques	Niveau du risque	Mesures d'atténuation
Conformité avec les lois et réputation		
Risques liés à la représentativité et à la responsabilité (le CORAF est un intermédiaire entre les bailleurs et les SNRA)	M	Mise en place d'un mécanisme pour accroître la représentativité et la décentralisation des opérations du CORAF
Perception des communautés ou partenaires se sentant exclus des activités du CORAF	M	Mettre en place une approche inclusive dans la mise en œuvre des programmes Maintenir un dialogue et des échanges constants avec tous les partenaires Accroître la présence du CORAF en Afrique centrale inclusion de la langue portugaise dans certains produits et plateformes de communication tels que la plateforme de gestion des connaissances DELTA
Efficacité organisationnelle		
Perte des bases de données des résultats de la recherche agricole (CORAF et ses constituants)	F	Institutionnaliser une culture de sécurité des bases de données en diversifiant les sites de conservation au niveau national et au niveau régional
Accès limité à certains sites pour la recherche agricole du fait de l'instabilité politique, des troubles civils et des catastrophes naturelles	M	Sensibiliser les chercheurs sur les risques liés à l'accessibilité de certains sites durant l'élaboration des protocoles de recherche Diversifier les sites de recherche agricole Promouvoir une culture de sécurisation de la terre sur les sites de recherche
Perte de matériaux génétiques agricoles (banques de gènes)	M	Engager les CNS et CRE dans la gestion durable des ressources génétiques agricoles en collaboration avec les centres du GCRAI et les partenaires pertinents (ILRI, CIRDES, ICRISAT, Africa Rice et World Vegetable Center)
Diffusion insuffisante des résultats de la recherche aux utilisateurs finaux de la région de l'AOC	M	Transformer les unités opérationnelles de recherche en véritables moteurs de diffusion des résultats de recherche Créer des CNE, CRS et CRE en Afrique centrale une plus grande implication du secteur privé dans la livraison Diversifier le mode de communication vers les partenaires, notamment les paysans analphabètes en langues officielles



Gouvernance et gestion

Une gouvernance et une gestion efficaces garantiront une mise en œuvre réussie du PO 2018-2022. Le CORAF remodelera sa structure de gouvernance en réponse aux nouvelles orientations. Une petite structure de gestion fonctionnelle sera mise en place pour coordonner les opérations du CORAF.

7.1. Une structure de gouvernance améliorée pour le CORAF

La gouvernance améliorée s'est appuyée sur un conseil d'administration élargi (composition et responsabilités) avec des compétences de surveillance améliorées de ses membres (mélange souhaité de compétences au sein du conseil ainsi que renforcement des capacités sur mesure). Ceci est en ligne avec le PS 2018-2027. Le Conseil d'administration du CORAF comprend actuellement la plupart des principaux partenaires et clients, à savoir : les organisations paysannes, le secteur privé, les INRA, les CER et les partenaires au développement. Seules les ONG ne sont pas représentées au conseil d'administration qui sera résolu pour le PO 2023-2027. Le conseil d'administration sera élargi pour inclure des représentants des établissements d'enseignement agricole supérieur.

Les principales fonctions du conseil d'administration (CA) sont les suivantes: (i) nomination du Directeur Exécutif, (ii) supervision de la formulation

et de la mise en œuvre de la politique et de la stratégie du CORAF (iii) approbation des plans stratégiques et opérationnels, plans de travail et budgets annuels, (iv) approbation des états financiers et des audits externes annuels et (v) surveillance de la gestion des risques.

Plusieurs actions ont été menées pour améliorer la gouvernance du CORAF et cela comprend : (i) un programme d'orientation et de formation du Conseil pour renforcer la compréhension du Conseil de son rôle et de ses responsabilités et en particulier ceux des différents comités mis en place pour assurer une gouvernance efficace et une direction stratégique pour le CORAF inspiré par un esprit d'entreprise rigoureux et (ii) Plan d'action du Conseil d'administration du CORAF (PACC) élaboré et mis en œuvre avec un système de suivi et d'évaluation. L'un des objectifs du PACC était d'établir une responsabilité mutuelle entre les membres du Conseil et l'équipe du SE. À ce stade, les membres du Conseil ont exprimé leur pleine satisfaction de cette évolution et ont confirmé l'amélioration des performances du Conseil dans la supervision de la mise en œuvre de la mission du CORAF.

Tous les statuts, le manuel de gouvernance et les manuels de procédures ont été mis à jour. En plus des lettres de nomination et des formulaires de déclaration de conflit d'intérêts déjà en place,

d'autres documents sont en cours d'élaboration (code de conduite, code de déontologie RH, auto-évaluation du Conseil).

Le comité scientifique et technique (CST) est chargé de l'évaluation des notes conceptuelles des projets et des propositions complètes dans le cadre du mécanisme de fonds commissionnés et compétitifs. En tenant compte des approches IAR4D et chaînes de valeur, la composition de ce comité sera diversifiée pour tenir compte des aspects « développement » des interventions du CORAF. Les activités du CST ont été ralenties par la pandémie de COVID-19, mais il repense pleinement les moyens d'améliorer sa supervision scientifique en assistant le conseil d'administration et la direction, notamment en soutenant le CNS/CRE dans leur mission de coordination scientifique.

7.2. Une plus petite structure de gestion pour le CORAF

Suite aux recommandations de l'audit institutionnel, le CORAF a fait beaucoup d'efforts dans le redimensionnement du personnel au niveau du SE pour atteindre un maximum de vingt (20) personnes. Cette recommandation n'est toujours pas respectée. Actuellement, le Secrétariat Exécutif du CORAF dispose d'un personnel de direction relativement réduit pour remplir toutes les fonctions qui lui sont assignées. Un nouvel organigramme a été adopté par le Conseil d'administration pour réorganiser les services autour de trois grands pôles (Fig. 4): (i) Pôle Stratégie autour du Directeur Exécutif, (ii) Pôle des projets coordonné par le Directeur de la Recherche et de l'Innovation et (iii) Pôle des Services de Gestion autour du Directeur des Services de Gestion. Des responsabilités sont attribuées à chaque membre du personnel de base.



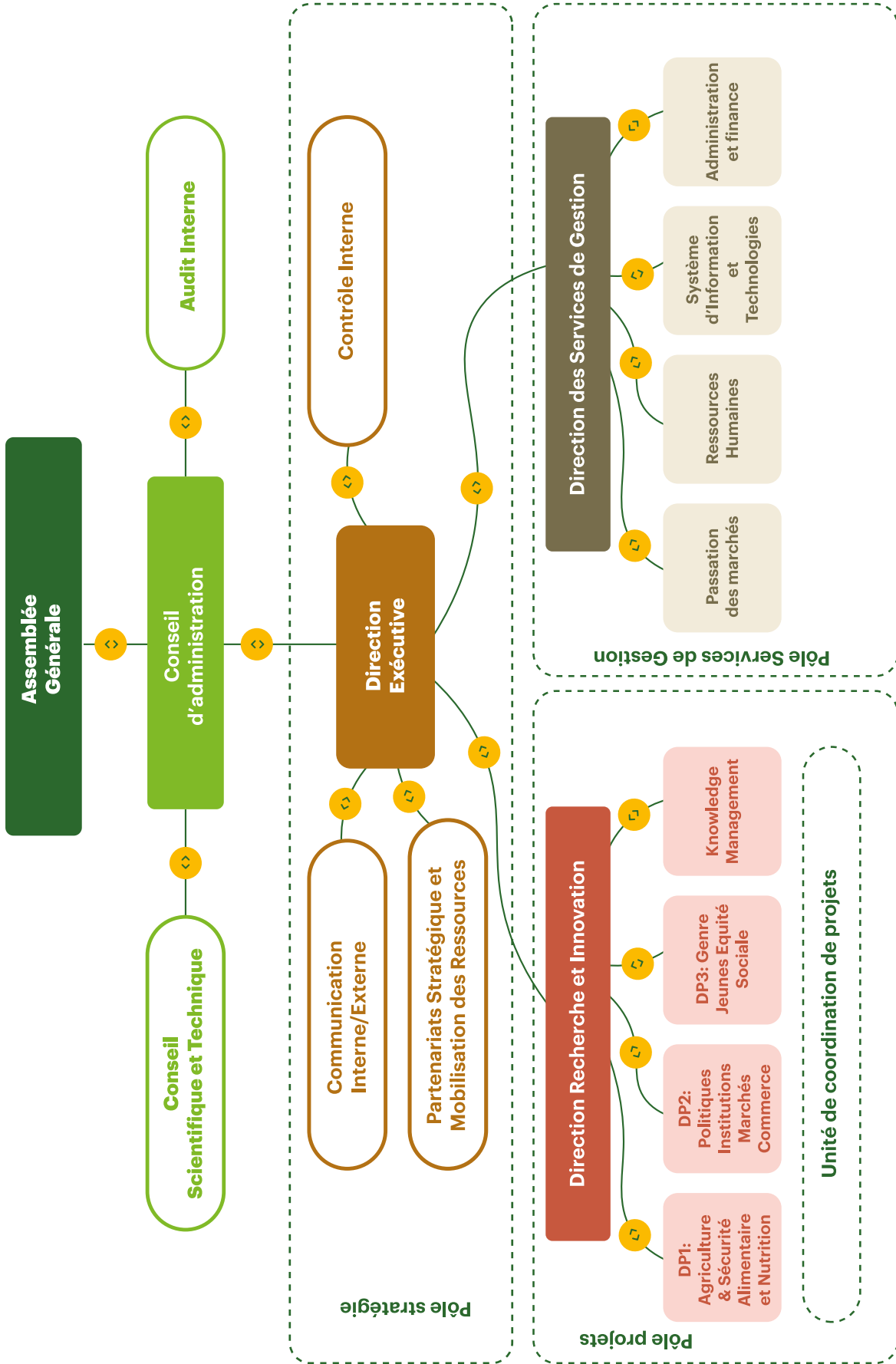


Fig 4 : Nouvel Organigramme du CORAF

Il faut noter que plusieurs experts régionaux et internes sont souvent recrutés dans les projets en cours pour assister le Secrétariat Exécutif dans divers domaines de spécialisation. Pour la mise en œuvre du PO 2023-2027, le CORAF envisage d'utiliser davantage les ressources humaines des SNRA dans des conditions qui pourraient être moins coûteuses pour l'institution telles que (i) le détachement temporaire d'experts des SNRA auprès du SE du CORAF, (ii) la délégation de missions de représentation aux gestionnaires des SNRA, (iii) une utilisation plus judicieuse des outils de coopération que les SNRA ont acquis, tels que les CNS/CRE, et (iv) l'utilisation de hubs régionaux comme relais de coordination pour le compte du CORAF, comme le PRASAC en Afrique centrale. Pour cela, le CORAF doit être plus visible au sein des pays membres par les acteurs importants de l'IAR4D et doit envisager la possibilité d'utiliser les institutions relais des SNRA en AOC et les unités de recherche opérationnelle (CNS, CRS, CRE et Base-centre) pour appliquer le principe de subsidiarité et s'appuyer sur leur plus grande responsabilité dans la conduite des activités. En d'autres termes, le CORAF adoptera un nouveau modèle d'affaires basé sur le «faire faire» par les Unités Opérationnelles (CNS, CRS, CRE et Base-centres) et l'utilisation d'expertise non-résidente. Pour faciliter la mise en œuvre des projets du CORAF, coordonnés par les Unités Opérationnelles, un pourcentage des ressources financières sera retenu par le Secrétariat Exécutif pour mettre en place et animer le système de suivi-évaluation permettant de renseigner les principaux indicateurs de la région sous l'égide des CER. Aussi, le CORAF sera membre des comités de pilotage mis en place au niveau de chaque unité opérationnelle.



Références

- BAD, 2019. Central Africa regional integration strategy paper 2019-2025. Edited version - June 2019. pp 85.
- CEDEAO, 2019. One Health technical meeting in ECOWAS region (WAHO) 28 – 30 october 2019, Lome, Republic of Togo - Final communiqué
- CDC, 2020. One Health basics. Saving lives by taking a one health approach: Connecting human, animal, and environmental health – One Health Office Fact Sheet. Pp 4.
- CORAF. 2021. Aperçu des programmes du CORAF 2021. Présentation du CST ppt. (décembre 2021)
- CORAF. 2021. RAPPORT : Évaluation à mi-parcours de la Stratégie de transition institutionnelle du CORAF (2018-2022). pp 83 + annexes
- CORAF. 2021. Stratégie et plan d'action régional Genre et jeunesse 2022 – 2027 pour le CORAF. 30p + annexes
- CORAF. 2021. Politique et matrice de gestion des risques du CORAF. p 8 (version provisoire)
- CORAF. 2021. Favoriser une plus grande intégration des pays et de la CEEAC dans les activités du CORAF. 59p + annexes
- CORAF. 2021. Élaboration d'une Stratégie d'Engagement du Secteur Privé (PSE) pour le CORAF. 69p + annexes
- CORAF. 2020. Plan d'engagement et de sensibilisation du public. 55p + annexes
- CORAF. 2018. Stratégie de mobilisation des ressources du CORAF. 14p
- CORAF, 2017. Plan stratégique du CORAF (2018 – 2027). Catalyser les innovations agricoles pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle en Afrique de l'Ouest et du Centre 35p + annexes.
- CORAF, 2018. Plan opérationnel 2018-2022. Catalyser les innovations agricoles pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle en Afrique de l'Ouest et du Centre. Version finale 48p+annexes.
- CORAF/WECARD, 2017. Partenariat pour la recherche, l'éducation et le développement agricoles en Afrique de l'Ouest (PAIRED). Plan de travail : exercice financier 2018. 45p.
- Duhamel, S. 2021. One Health - Une seule santé, évaluation d'une approche intégrée en santé. Collection Rapports techniques n°64 Avril 2021. Editions AFD. ISSN 2492-2838
- FARA, 2014. Agenda scientifique pour l'agriculture en Afrique (S3A) « Connecter la science » - Un agenda scientifique pour transformer l'agriculture en Afrique. Forum pour la recherche agricole en Afrique, 61p.
- FAO, 2021. FAO ECTAD increases resilience of West and Central Africa's livestock sector during COVID-19 pandemic (<https://www.fao.org/resilience/actualites-evenements/histoire-detail/fr/c/1376202/>)
- FAO et al. 2021. West and Central Africa: Market situation in 2020 and 2021 outlooks—March 2021
- FIDA, 2020. Afrique de l'Ouest et du Centre. Publication Web (<https://www.ifad.org/nl/web/operations/regions/wca>)
- La Banque mondiale. 2021. Lutter contre l'insécurité alimentaire et renforcer la résilience des systèmes alimentaires en Afrique de l'Ouest. Communiqué de presse. 2p
- La Banque Mondiale. 2020. Programme de résilience du système alimentaire en Afrique de l'Ouest (FSRP). Note conceptuelle du projet. 31p + annexes
- La Banque Mondiale, 2017. LA 1ère Phase du PROGRAMME DE Transformation AGRICOLE DE L'AFRIQUE DE L'OUEST (WAATP). Document d'évaluation du projet. page 21.
- La Banque mondiale, 2002. Doing Business 2018, Mesurer la réglementation des affaires. <http://www.doingbusiness.org/>
- Pibasso, A.M. 2021. CEEAC-CEMAC : la fusion tarde à se concrétiser. Financial Afrik, Février 2021. (<https://www.financialafrik.com/2021/02/25/ceeac-cemac-le-processus-de-fusion-tarde-a-se-concretiser/>)
- Union Africaine. 2015. Agenda 2063 : l'Afrique que nous voulons. pp 28.

Annexes

Annexe 1. Principales réalisations du CORAF et leçons apprises du PO 2018-2022

Stratégie d'exécution	Modèles/Outils/Bonnes pratiques	Brève description	Principales réussites	Leçons apprises (à documenter)
Mise à l'échelle des technologies et des innovations	ABEE		<ul style="list-style-type: none"> - 109 acteurs semenciers dont 27% de femmes au Sénégal, Burkina Faso et Niger ont participé à la série de réunions de concertation pour évaluer l'efficacité des systèmes de production de semences 	
	BIORISKS		<ul style="list-style-type: none"> - Au moins 13 scientifiques du programme WAVE ont participé à un atelier pour partager des protocoles standardisés pour l'échantillonnage et le diagnostic des maladies. - 10 plateformes d'innovation mises en place dans les pays du projet. - Le développement de l'application Plantillage Nuru qui permet un diagnostic correct et un suivi en temps réel des maladies du manioc dans les plantations. - Au total, 260 smartphones ont été distribués en République Démocratique du Congo (120), au Gabon (40), en Sierra Leone (40) et au Cameroun (60) pour démarrer le diagnostic. - Quatre (4) bases de données ont été développées dans les quatre pays mentionnés ci-dessus 	
	I REACH	Améliorer la coordination, l'alignement et l'intégration des activités pertinentes	<ul style="list-style-type: none"> - Plateforme de partage d'informations développée - La mission régionale de l'USAID, les missions nationales et 16 laboratoires d'innovation (Ils) ont rejoint l'initiative - 16 Sites Ils mis en ligne sur la plateforme - Personne focale désignée pour mettre à jour régulièrement les informations 	

Stratégie d'exécution	Modèles/Outils/Bonnes pratiques	Brève description	Principales réussites	Leçons apprises (à documenter)
	PAIRED		<ul style="list-style-type: none"> - Augmentation de 118% des paquets d'intrants agricoles, conduisant à 340 boîtes à outils d'information sur les semences et les engrais basées sur l'agro-écologie pour le maïs, le riz, le mil et le sorgho, mises à disposition pour une mise à l'échelle dans 26 plateformes d'innovation fonctionnelles. Le nombre de participants aux journées portes ouvertes a augmenté de 312% de l'EF20 à l'EF21. - La 3e édition (2018-2021) du catalogue de la CEDEAO comprenant 176 nouvelles variétés supplémentaires publiées par 13 pays sur 17 pays d'Afrique de l'Ouest a été élaborée. - Le nombre de cultures prioritaires dans la base de données a augmenté de près de 82% passant de 11 à 20 cultures. - Le premier « Règlement exécutif régional pour le contrôle phytosanitaire et la certification » pour la CEDEAO a été élaboré. - un outil Web de prévision de la demande de semences et de planification de la production de semences développé et largement diffusé. - De l'exercice financier 2020 à l'exercice financier 2021, le volume de semences de qualité produites dans la région pour les quatre produits ciblés a augmenté de près de 90%. 	.
	TARSPro	Démarrage du projet	<ul style="list-style-type: none"> - Plan de travail et budget élaborés et approuvés par la Coopération suisse le 8 février 2021, - Mise en place d'une équipe de gestion de projet, - Des lettres d'accord avec les INRA ont été formalisées et signées, - Des points focaux pays ont été désignés et sont fonctionnels dans chaque pays, - Lancement officiel du projet dans les pays bénéficiaires entre avril et juillet. 	.
prise de décision stratégique - options pour la politique, institutions et marchés	BIORISKS		<ul style="list-style-type: none"> - Des plans de réponse nationaux ont été élaborés dans les 10 pays cibles et seront révisés pour tenir compte des leçons apprises de l'exercice de simulation. - Des exercices de simulation ont été menés dans quatre pays Côte d'Ivoire, Gabon, Ghana et Nigeria 	.

Stratégie d'exécution	Modèles/Outils/Bonnes pratiques	Brève description	Principales réussites	Leçons apprises (à documenter)
	CAADP-XP4	<ul style="list-style-type: none"> - Partenariats renforcés entre les multiples parties prenantes pour agir collectivement sur l'innovation liée au climat dans les systèmes agricoles et alimentaires 	<ul style="list-style-type: none"> - Cartographie des initiatives d'AIC dans neuf (9) pays d'AOC - Bénin, Sénégal, Côte d'Ivoire, Togo, Burkina Faso, Mali, Cameroun, Nigeria, RCA - Rapport de synthèse provisoire élaboré - L'Alliance CSA en Afrique de l'Ouest revitalisée - L'Alliance CSA en Afrique centrale initiée - Stratégie du CORAF pour l'Afrique centrale validée - Besoins en équipements de laboratoire identifiés dans treize (13) INRA 	
	I REACH	<ul style="list-style-type: none"> - Créer et renforcer des parcs technologiques et faciliter un flux efficace d'informations et d'innovations 	<ul style="list-style-type: none"> - Le parc technologique du Sénégal mis en place - 16 technologies présentées - Première journée portes ouvertes le 6 octobre - IFDC et Africa RISING ont fourni des ressources pour mettre en place les parcs technologiques au Niger, au Ghana et au Mali en 2022 	
	TARSPRo	<ul style="list-style-type: none"> - Établir des plateformes d'innovation - Appui à la pratique de l'agriculture sensible au climat (AIC) : 	<ul style="list-style-type: none"> - Signature de contrats avec les prestataires de services chargés de la mise en œuvre, - La réunion de lancement est prévue début décembre - Les partenaires de mise en œuvre ont été sélectionnés, - Les offres techniques et financières ont été évaluées par le CST, - La contractualisation et le démarrage des activités sont prévus avant la fin de l'année 	
Renforcement des capacités des SNRA	ABEE		<ul style="list-style-type: none"> - 65% des plans d'investissement ont été mis en œuvre dans chacun des 3 pays O6 sélectionneurs et techniciens (dont 33% de femmes) formés aux méthodes modernes de sélection végétale. - Le Breeding Management System (BMS) a été utilisé efficacement par les chercheurs (26 personnes, 15% de femmes) dans les programmes de sélection de trois SNRA (ISRA, INERA, INRAN). - 10 éleveurs formés utilisent efficacement les marqueurs moléculaires dans leur programme de sélection 	

Stratégie d'exécution	Modèles/Outils/Bonnes pratiques	Brève description	Principales réussites	Leçons apprises (à documenter)
	BIORISKS		<ul style="list-style-type: none"> - Au total, 13 étudiants (en sociologie ou en virologie) sont recrutés dans les pays participants dont 38% de femmes. - 54 vulgarisateurs et agriculteurs sont formés pour identifier les symptômes des maladies virales du manioc et les meilleures pratiques agricoles pour produire du matériel sain et des semences certifiées. En conséquence, des parcelles de démonstration sont établies dans 5 pays (Cameroun, Côte d'Ivoire, Gabon, Ghana et Sierra Leone). 	
	CAADP-XP4		<ul style="list-style-type: none"> - Points focaux CAADP XP4 formés sur SIA-IPP (Systèmes d'innovation agricole - Indice de pratique des politiques) - Équipes de pays mises en place - Étude de base pour CAADP-XP4 terminée - Médias engagés pour couvrir les événements - Assistant S&E recruté - Données Internet mises à jour 	
	I REACH		<ul style="list-style-type: none"> - Besoins des centres de spécialisation en renforcement des capacités documentés - Les sollicités pour répondre à certains des besoins 	

Stratégie d'exécution	Modèles/Outils/Bonnes pratiques	Brève description	Principales réussites	Leçons apprises (à documenter)
	TARSPro	<p>Mener des études de base dans différents pays</p> <p>Soutien à la recherche agricole : bourses de recherche pour les étudiants en doctorat et en master au niveau des pays</p> <p>Cadre de suivi et d'évaluation</p> <p>Rapports</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Processus de passation des consultants initié et devrait être achevé début décembre 2021 pour un démarrage immédiat des activités. - Plus de 200 candidatures reçues de tous les pays, - La sélection des candidats est en cours pour les entretiens en ligne et l'annonce des résultats, prévus avant la fin de cette année. - Un mécanisme de suivi de la mise en œuvre du plan de travail et du budget est en place, - La version provisoire du manuel de suivi et évaluation du projet est en cours de finalisation (les résultats de l'enquête de référence du projet alimenteront la version finale) - Conformément aux dispositions de la convention de financement du projet, les rapports d'activité et financiers couvrant la période du 01/12/2020 au 30/06/2021 ont été préparés, soumis et approuvés par la Coopération Suisse - Conformément aux dispositions de la convention de financement du projet, les rapports d'activité et financiers couvrant la période du 01/12/2020 au 30/06/2021 ont été préparés, soumis et approuvés par la Coopération Suisse 	
Gestion des connaissances	ABEE		<ul style="list-style-type: none"> - 321 parcelles de démonstration conduites avec les lignées les plus prometteuses dans les champs des agriculteurs avec l'appui des organisations paysannes partenaires de l'ABEE. - 68 parcelles de démonstration menées dans les trois pays. - 06 doctorants (dont 2 femmes) et 22 étudiants en Master II (dont 2 femmes) ont reçu des bourses pour leurs travaux de recherche dans le cadre du projet. 	
	CAADP-XP4		<ul style="list-style-type: none"> - Processus d'interopérabilité des systèmes de S&E et de GC lancé - Experts GC de sept (7) pays soutenus et formés au challenge GC pour AR4D 	

Stratégie d'exécution	Modèles/Outils/Bonnes pratiques	Brève description	Principales réussites	Leçons apprises (à documenter)
	ProPAD		<ul style="list-style-type: none"> - Les scientifiques de l'ITRAD ont visité le CERAAS et ont introduit des variétés améliorées de sorgho, de mil et de niébé du Sénégal - Les 6 Plateformes d'Innovation (PI) mises en place en 2020 ont été coachées et encadrées - Stratégie de communication validée par les acteurs de mise en œuvre. - Stratégie d'intégration du genre validée avec un premier renforcement des capacités mené 	
	TARSPro	<ul style="list-style-type: none"> - Organisation d'une foire des technologies agricoles en collaboration avec TAAT (Technologies pour la transformation agricole africaine) - Participation à la Première Journée Portes Ouvertes du Parc Technologique Agricole, du projet iReach: 	<ul style="list-style-type: none"> - La Foire s'est tenue du 25 au 29 octobre 2021, - Une trentaine d'acteurs des 5 pays du projet ont participé à la foire, dont une vingtaine de jeunes et de femmes bénéficiaires du projet, - Le compte-rendu de la foire est en cours de consolidation ; - Un dispositif de suivi de l'impact de la foire est en cours de mise en place. - Les points focaux pays TARSPro ont participé à l'événement organisé à Bambey (Sénégal) le 06 octobre 2021, et partage d'expériences pour la mise en place de Parcs Technologiques. 	

Stratégie d'exécution	Modèles/Outils/Bonnes pratiques	Brève description	Principales réussites	Leçons apprises (à documenter)
<p>COVID-19</p>	<p>CRDI</p>	<p>- L'impact des réponses du gouvernement face à la COVID-19 sur les systèmes alimentaires et les moyens de subsistance au Sahel</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Données collectées dans différentes régions du Burkina Faso, du Cap Vert, du Mali, du Niger et du Sénégal, auprès d'un échantillon de 10 680 acteurs de la filière (producteurs, éleveurs, consommateurs, transformateurs, transporteurs et commerçants). - L'étude a identifié 250 mesures gouvernementales prises pour répondre à la pandémie de COVID-19 : (i) des mesures contraignantes pour contrôler la propagation du virus et (ii) des mesures d'atténuation - Les réponses du gouvernement ont affecté négativement la disponibilité de la main-d'œuvre, l'accès aux marchés, le mouvement des éleveurs et des troupeaux, le prix des aliments et ont créé une discrimination contre les groupes vulnérables, en particulier les femmes. - Ateliers organisés dans les cinq pays pour présenter les résultats de l'étude aux décideurs politiques et aux acteurs des chaînes de valeur et discuter des considérations politiques pour faire face aux impacts de la COVID-19 sur les systèmes alimentaires et les moyens de subsistance au Sahel. - Couverture médiatique avec 12 chaînes de télévision nationales et communautaires, ainsi que 27 articles de presse produits pour diffuser les résultats de l'étude dans les 5 pays. - Atelier régional organisé pour présenter le rapport régional et discuter des considérations politiques pour les futures pandémies. 	





**Leader de l'innovation agricole en
Afrique de l'ouest et du centre.**

7 Avenue Bourguiba
B.P. 48, CP 18523, Dakar, Senegal
Tel: +221-33 869 96 18

**Pour plus d'informations,
veuillez visiter:**

www.coraf.org

Copyright © 2022 CORAF

Le CORAF encourage l'utilisation équitable, sans autorisation, des articles publiés dans cette brochure à des fins de recherche agricole, de développement et d'éducation ou pour des produits ou services non commerciaux. Une citation correcte est requise. Les dénominations employées et la présentation du matériel dans cette publication n'exprime, en aucune manière, l'opinion du CORAF concernant le statut juridique d'un pays, d'un territoire, d'une ville, d'une zone, de ses autorités, ou concernant leurs frontières ou leurs limites.

Pour obtenir des exemplaires de cette publication, veuillez envoyer un courrier électronique au Département Communication et marketing de la CORAF.

Email: infocom@coraf.org / secoraf@coraf.org